

OM0261

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

DANS CE NUMERO

~~LT~~
~~OV~~
~~DE~~
~~KI~~
~~EX~~
~~BS~~
MG

- LETTRE DE LONDRES (p. 1-4)

Un rude sacrifice à l'Europe :
L'adoption du système décimal par la Grande-Bretagne (I)

100 Av. Raymond-Poincaré
PARIS 16^e

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (p. 5-11)

La "préférence communautaire" dans la perspective de l'élargissement; La conjoncture dans le secteur de la distribution; Les négociations commerciales entre la CEE et le Japon; Les négociations avec la Grande-Bretagne; Enquête de conjoncture auprès des chefs d'entreprises; Organisation du marché du houblon.

- EUROFLASH (p. 12-42)

Sommaire Analytique, p. 12

Index Alphabétique, p; 40

N° 602 - 2 mars 1971

Londres. - Depuis le lundi 15 février 1971, pour les Britanniques, rien n'est plus tout à fait comme avant. Ce jour-là, la livre sterling a été officiellement "décimalisée". Voilà qui, pour un Continental, n'évoque rien d'extraordinaire. En revanche, pour tous les habitants des Iles britanniques, c'est un bouleversement des habitudes quotidiennes, voire des structures mentales beaucoup plus profond que ne le serait même celui que produirait l'hypothétique mise en service du tunnel sous la Manche. Officiellement, ce 15 février a été baptisé "D day" - Decimalisation Day. Et, pour 51 millions de Britanniques, il s'est agi effectivement d'un nouveau "D Day" mais en sens inverse, celui du "débarquement" du Continent sur les Iles.

Pour des dizaines de milliers d'employés des banques, des postes et autres services publics, ce lundi 15 a aussi été la fin d'un week-end totalement insolite : un week end où il leur a fallu travailler pour mettre la dernière main à la transformation de tous leurs comptes, ceux de leurs maisons comme ceux de tous leurs clients : ils ont dû ajuster la vieille livre sterling - "L.s.d." avec ses shillings et ses pence - à la nouvelle - "L.p." réduite à 100 pence.

Sans trop aimer l'admettre, surtout publiquement, les Britanniques savent parfaitement que la "décimalisation", opération déjà considérable en elle-même, n'est qu'une étape, un prélude à la grande, à la gigantesque opération que constituera le ralliement du Royaume-Uni, en 1975, au système métrique. A ce que l'on baptise ici du néologisme "métrication".

Qu'il accueille avec joie cette évolution ou qu'il la subisse comme une scandaleuse concession aux "barbares" continentaux, chacun sait d'ailleurs qu'il s'agit là d'un pas décisif vers cette autre autre réalité, si longtemps incroyable et pourtant nécessairement vraie un peu plus tôt un peu plus tard : l'entrée de la Grande-Bretagne, sinon dans le Marché Commun des Six du moins ... en Europe.

En tout cas, sur cette première aventure, les avis semblent des plus partagés. "C'est une belle pagaille !" affirment les uns, et pas seulement ceux pour qui la "décimalisation" est une "capitulation". "Tout se passe au mieux" rétorque Noel Moore, secrétaire du "Decimal Currency Board" (DCB) - la Commission pour la monnaie décimale - qui ajoute, rassurant : "Aucune raison, vraiment, de se faire la moindre bile !". Et comme le DCB est l'organisme officiellement chargé, par un Acte du Parlement de 1967, de guider le peuple et le royaume vers les terres promises, on veut croire qu'il détient la vérité. D'ailleurs s'il échoue, c'est-à-dire si les inévitables bavures du début s'amplifient, se ne sera pas faute d'avoir mis les moyens : depuis des mois, et surtout depuis le début de janvier 1971, c'est un Himalaya d'information par radio, télévision, affiches, tracts, brochures (25 millions), articles, etc... qui a été dressé sur le pays par les soins diligents du DCB. Pourtant, aujourd'hui encore, il n'est pas aisé de faire le point.

Il était évidemment impensable de retirer en 24 heures toutes les pièces de l'ancienne monnaie pour leur substituer un stock suffisant de pièces "décimales". De plus, il était indispensable de faciliter au maximum l'accoutumance de la population à un système de numération monétaire dont le principe même lui était parfaitement étranger. Sur ce point il faut reconnaître que les choses ont été faites avec bon sens et réalisme, comme on s'en rend compte à quelques exemples.

Ainsi, alors que de nombreux spécialistes faisaient remarquer, à juste titre, que le billet de 10 shillings, retiré récemment de la circulation, le classique et populaire "ten bob", constituait déjà l'amorce d'une monnaie décimale, les autorités ont jugé préférable, tout compte fait, de conserver intacte la livre sterling. Pour des raisons de prestige, certes, mais aussi de commodité.

La livre sterling, dont la valeur est inchangée, demeure donc la base de tout le nouveau système. Simplement, au lieu d'être divisée en 20 shillings, eux-mêmes divisés chacun en 12 anciens pence - soit, au total, 240 pence (anciens) - la livre, devenue décimale, comprend désormais 100 "nouveaux pence". Il apparaît donc qu'un "nouveau" penny vaut $240/100 = 2,40$ anciens pence. Moins de trois, mais plus de deux. Eh bien ! à la fois deux et trois, ont décrété sans sourciller les responsables. Et, selon les besoins, on "arrondit" vers le haut ou vers le bas. Pour sa part, le shilling a disparu. Quant à l'ancien penny (en abrégé : d., du latin "denarius") on l'a enterré lui aussi, après plus de 1000 ans de bons et loyaux services commencés sous les Saxons. Mais pour le faire renaître aussitôt sous le vocable (provisoire sans doute) de "nouveau penny" (en abrégé : p.).

Dès avril 1968, soit depuis près de trois ans, le "Mint", le Service qui a le privilège de battre matériellement monnaie, a mis en circulation de nouvelles pièces appartenant déjà au système décimal : l'une, de 5 nouveaux pence, destinée à remplacer l'ancien shilling; l'autre, de 10 nouveaux pence, à se substituer au "florin", l'ancienne pièce de deux shillings. En octobre 1969, une pièce nouvelle de 50 pence - la moitié d'une livre décimale - voyait le jour à son tour pour remplacer l'ancien billet de 10 shillings. Mais le Mint avait eu la bonne idée de donner aux deux premières de ces pièces une forme et une dimension absolument identiques à celles des pièces avec lesquelles elles venaient en concurrence. Cette initiative a, à elle seule, singulièrement facilité la transition. Quant à la nouvelle pièce de 50 pence, bien qu'elle n'ait physiquement rien de commun avec le billet de 10 shillings aujourd'hui disparu, le public n'a pas eu trop de mal à s'y familiariser en lui donnant simplement le nom du cher vieux "ten bob".

Plus soucieux d'efficacité que de logique, les responsables de la réforme ont voulu éviter de heurter de front leurs concitoyens, leurs habitudes ou leurs manies. La pièce de six pence, minuscule

pièce d'argent, était l'unité de base pour cent détails de la vie : téléphone, métro, tasse de thé, etc . Représentant la moitié d'un shilling, elle n'avait donc rien de particulièrement décimal. En dépit de quoi une survie de deux ans lui a été accordée. Ainsi a-t-elle eu plus de chance que la lourde et encombrante demi-couronne (deux shillings, six pence), condamnée sans appel et "exécutée" depuis le 1er janvier 1970. Reste un mystère : que devient dans ce chambardement général la très respectable "guinée", cette extraordinaire unité de compte d'une valeur de 21 shillings (contre 20 à la livre), encore employée dans les professions libérales et dans les magasins de luxe ? On ne risque pourtant guère à parier qu'elle va pouvoir poursuivre sa carrière, avec désormais une valeur de 1 livre et 5 nouveaux pence.

Le 15 février, 4.000 millions de petites pièces de monnaie décimale - les "copper" comme on les appelle, bien qu'elles comportent maintenant plus de plomb et de zinc que de cuivre - ont été jetées sur le marché : leur valeur va du demi-penny ($\frac{1}{2}$ p.) à 1 penny (1 p.) et 2 pence (2 p.). Pour attirer la faveur d'utilisateurs quelque peu perdus à ces nouvelles pièces, l'administration insiste beaucoup sur leur légèreté et leur moindre dimension par rapport aux pièces anciennes : 17,1 mm de diamètre et 1,8 gr pour un demi-penny. Il faut avouer que c'est peu ! Banquiers, praticiens de la grande distribution, bien d'autres encore, trouvent même que c'est trop peu et déclarent à qui veut les écouter qu'ils fuiront systématiquement cette ridicule piécette que l'on n'entend même pas tomber et qui colle aux mains quand il fait chaud. Pourtant le demi-penny (nouveau) a des défenseurs convaincus, les petits commerçants en particulier. Et le secrétaire du DCB, pour remonter un moral vacillant, ne se lasse pas de répéter : "Cette pièce a un très bel avenir".

Pour la ponctuation, il a fallu improviser, non sans mal. L'écriture de l'ancienne livre sterling ne comportait ni point, ni virgule. Des blancs (généralement) séparaient les livres des shillings, et les shillings des pence. Mais qui dit décimal dit virgule, au moins sur le Continent. Dans les Iles britanniques, il n'en va pas ainsi : ce sont des points qui, comme aux Etats-Unis, séparent les unités des décimales. Un point que les uns placent à mi-hauteur des chiffres, tandis que d'autres préconisent de le mettre à leur pied. Ce n'est pas tout : il faut apprendre à écrire un zéro avant le point décimal si la somme s'exprime en pence ou est inférieure à 1 livre. Et, plus singulier encore, apprendre, si le chiffre des pence est inférieur à 10, à placer un zéro à droite du point décimal, mais à gauche du chiffre des pence - exemple : 0.06 (puisqu'il doit toujours y avoir deux chiffres à droite du point décimal).

A compter du 15 février, s'est ouverte une "période transitoire" de 18 mois qui doit permettre une totale familiarisation avec la nouvelle monnaie. Cette période doit aussi - peut-être, surtout - permettre aux propriétaires des 5 millions de machines qu'il faut adapter au système décimal de faire les transformations nécessaires : aussi bien les caisses enregistreuses ou les machines comptables que

les distributeurs automatiques de toutes sortes, sans oublier les machines à sous. Déjà il apparaît que pour certains appareils, un tel délai ne sera pas trop long. Que va-t-il se passer au cours de cette transition ? Personne n'en a la moindre idée.

Les commerçants peuvent dès maintenant se mettre à l'heure décimale, y adapter toutes leurs étiquettes. Mais ils peuvent tout aussi bien continuer à compter et à faire compter leurs clients en livres, shillings et ancien pence. Quant aux clients eux-mêmes, ils ont toute liberté de payer dans la nouvelle monnaie ou dans l'ancienne. Pour tout simplifier, postes, banques, grands magasins ne rendent plus la petite monnaie qu'en pièces décimales. Le mélange est en train de se révéler aussi savoureux que celui des "anciens francs" et "nouveaux francs" que faisaient et que continuent à faire des millions de Français.

Avec, toutefois, une différence peut-être déterminante : indépendamment du fait que le délai accordé n'est que de 18 mois et qu'à son terme la nouvelle monnaie sera la seule légale, il apparaît bien que les banques, les services publics (postes, chemins de fer, bus, etc .) et les grands magasins souhaitent éliminer au plus vite l'ancienne monnaie pour ne pas se laisser acculer à une impasse. On peut leur faire confiance à ce sujet.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LA "PRÉFÉRENCE COMMUNAUTAIRE" DANS LA PERSPECTIVE DE L'ÉLARGISSEMENT.- Comment jouera la fameuse "préférence communautaire" dans le secteur agricole, en cas d'élargissement du Marché Commun, et quelles en seront les conséquences sur les échanges mondiaux ? C'est la question à laquelle la Commission vient, à la demande du Conseil, de tenter d'apporter une réponse.

Le document (une étude technique) de la Commission précise en premier lieu que "l'instauration de la préférence communautaire ne peut apporter, pour la plupart des produits, qu'un changement graduel dans les courants d'échanges existants". Cependant, dans quatre secteurs, la préférence communautaire pourrait, à bref délai, apporter des modifications aux échanges entre le Royaume Uni et les pays tiers. Il s'agit du beurre, pour lequel un débouché de 125.000 tonnes par an pourrait s'ouvrir à la CEE, au détriment des fournisseurs traditionnels de la Grande-Bretagne ; du sucre (100.000 t/an environ, ce qui est extrêmement modeste) ; du bacon, (65.000 t./an pour la Communauté élargie, dont le Danemark) ; et des fruits et légumes (pour lesquels la Commission ne cite pas de chiffres).

LA CONJONCTURE DANS LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION.- Dans son rapport annuel d'activité, la Commission consacre un chapitre à la situation du commerce dans le Marché Commun. Elle constate d'abord qu'entre 1968 et 1969 le chiffre d'affaires du commerce de détail s'est accru de 9 %. L'accroissement sensible du pouvoir d'achat et le haut niveau technique de l'industrie en 1969, ont d'autre part fortement stimulé les efforts de rationalisation dans le commerce. Les seules données disponibles pour l'Allemagne indiquent un accroissement de productivité de presque 8 %. Ce processus a été renforcé par la fermeture d'exploitations commerciales vétustes non rentables et l'expansion et la création d'exploitations commerciales très modernes.

Cependant, estime la Commission, il existe encore de très fortes disparités entre les Etats membres. La tendance à la modernisation a été particulièrement marquée aux Pays-Bas et en Allemagne, un peu moins en Belgique et en France. Mais, une tendance inverse s'est manifestée en Italie, pour des raisons qui, vraisemblablement ne sont pas d'ordre économique. Elle s'explique en effet principalement par l'afflux de personnes relativement âgées, occupées antérieurement dans l'agriculture et qui ont cherché dans le commerce une activité nouvelle. L'une de ses causes réside également dans les

dispositions du droit d'établissement qui restreignent les possibilités de création d'entreprises de type moderne.

Dans cinq Etats membres, le nombre des établissements a diminué en 1969 (de 3 % en RFA et aux Pays-Bas, de 1 ½ % en France et de 1 % en Belgique); en Italie ce nombre s'est accru de 16.000 unités. En France, note la Commission, pays attaché pendant des années aux structures commerciales traditionnelles, le problème de la modernisation est particulièrement aigu depuis 1965 : 1500 supermarchés et hypermarchés réalisent aujourd'hui 14 % des ventes totales d'alimentation.

Il est généralement admis que les nouvelles formes de vente commencent par entraîner un développement du commerce . Or, le mouvement de renouvellement a été particulièrement puissant en 1969 : début 1970, il existait 1.424 magasins de produits alimentaires en libre service pour 1 million d'habitants en RFA; 693 aux Pays-Bas; 360 en France ; 149 en Belgique et 41 seulement en Italie. Toujours par million d'habitant, le nombre de super et hypermarchés s'élevait à 30,4 en RFA, 24,7 aux Pays-Bas, 20,8 en France, 7,2 en Belgique et 5,7 en Italie. A côté des types déjà existant des grandes entreprises intégrés (grands magasins, entreprises à succursales multiples) ainsi que des chaînes de distribution, les supermarchés et hypermarchés constituent un élément dynamique. Si, dès à présent le secteur de la distribution se comporte dans la Communauté, à l'occasion de ses opérations d'achat, comme devant un marché intérieur unique, c'est avant tout à ces types d'entreprises qu'en revient le mérite.

Les échanges intracommunautaires de biens de consommation ont atteint en 1969, avec \$ 11 milliards, un nouveau record. Le taux de croissance s'est établi à 28 %, niveau qui n'avait jamais été atteint depuis la création du Marché Commun. Les échanges intracommunautaires représentent déjà environ 80 % du total des importations de produits de consommation manufacturés. La Commission cite quelques chiffres relatifs à la part des importations (en provenance des pays partenaires) dans la consommation interne des Etats membres : 40 % des bas féminins en Belgique, 86 % de la bonneterie et 42 % des chaussures aux Pays-Bas; aux alentours de 80 à 90 % pour les réfrigérateurs et les machines à laver aux Pays-Bas et en Belgique, 26 % des automobiles en France, 35 % des meubles aux Pays-Bas, etc.

Il en ressort que les importations du commerce de détail ont contribué à une intensification considérable de la concurrence. Il est également hors de doute qu'en 1969, ces importations ont constitué en partie un élément de compensation de la demande. Elles ont donc contribué à la stabilisation des prix voire à la baisse de certaines catégories d'articles .

LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES AVEC LE JAPON.- Ces négociations risquent de connaître un assez long temps mort. Les Six ont en effet besoin d'un certain délai de réflexion pour savoir s'ils donnent à la Commission un complément de mandat concernant la fameuse clause de sauvegarde dont ils veulent disposer pour se prémunir contre une éventuelle invasion à bas prix de certains produits japonais. Il apparait clairement - à la Commission en tout cas - que sur les bases actuelles retenues par les Etats membres, il est totalement impossible d'aboutir à l'accord commercial envisagé avec Tokyo.

Dans la position qu'ils ont définie initialement, les Six demandent l'extension à l'ensemble de la Communauté de la clause de sauvegarde extrêmement efficace dont disposent pour le moment la France et les pays du Benelux, ce que l'on appelle la "grande clause". Le Japon n'en veut pas, et surtout pas selon les modalités proposées par la Commission. Il a proposé à la Communauté une clause dite "malaise" parce qu'employée dans un accord entre la Malaisie et la Grande-Bretagne. Cependant cette clause, fondée sur l'article XIX du GATT, ne permet pas, contrairement à la clause franco-beneluxienne, des mesures de rétorsion. Au nom des Six, la Commission a repoussé ce système qu'elle juge inefficace.

Le Japon a alors proposé d'accepter la "grande clause" mais à trois conditions : que sa durée soit limitée dans le temps, qu'elle ne s'applique qu'aux pays qui en disposent actuellement (les autres se contentant de la "clause malaise") et qu'enfin elle ne concerne que les produits qui ne sont pas encore libérés. La Commission ne veut pas des deux dernières conditions, l'une parce qu'elle introduit des distorsions entre Etats membres et compromet les chances d'une politique commerciale commune vis à vis du Japon ; l'autre parce qu'elle laisse à "découvert" les produits pour lesquels, précisément, la CRE peut éventuellement avoir besoin d'une sauvegarde.

Reste la question de la durée. C'est le seul point à propos duquel la Commission considère que la Communauté pourrait éventuellement assouplir sa position. Dans le temps, la suppression de la clause devrait évidemment être liée au respect de certaines conditions par le Japon, notamment la suppression des restrictions quantitatives, ainsi qu'au développement équilibré des échanges. Mais cette décision des Etats membres pourrait être lourde de conséquences, et c'est la raison pour laquelle ils ont jugé plus utile de s'accorder un délai de réflexion.

LES NEGOCIATIONS AVEC LA GRANDE BRETAGNE.- Avant la réunion des Ministres des Affaires Etrangères qui, le premier mars, devait être essentiellement consacrée à la préparation de la négociation avec la Grande-Bretagne sur le problème capital du financement des dépenses européennes, les suppléants des Sept se sont rencontrés pour une courte session. Trois points étaient à l'ordre du jour : la Banque Européenne d'Investissement, les contingents tarifaires et la libre circulation des capitaux. Il n'y a pas eu à proprement par-

ler de discussion - mais cela a-t-il jamais été le cas jusqu'ici ? - mais des "réponses" de la CEE à la délégation de Londres.

En ce qui concerne la BEI, il s'agissait de problèmes techniques. Sur le fond, l'accord est acquis, à savoir que la Grande-Bretagne participera proportionnellement à la Banque comme la France et l'Allemagne, et que sur le plan institutionnel sa représentation y sera la même que celle de l'Allemagne, de la France et de l'Italie. Toutefois certaines demandes de la Communauté (contribution aux réserves sous forme de prime) ne conviennent pas à la Délégation britannique.

Les Six ont par ailleurs précisé leur position concernant certaines demandes de contingents tarifaires de la Grande-Bretagne : phosphore, extrait de mimosa, bois contreplaqué, plomb et zinc. Pour ce qui est du plomb, les Etats membres n'avaient pas encore de régime harmonisé : en répondant à la Grande-Bretagne, ils ont été contraints d'en adopter un. La délégation britannique ne s'est pas déclarée satisfaite de la réponse communautaire en ce qui concerne le phosphore et le plomb.

Dans le domaine de la libre circulation des capitaux, la CEE a précisé ainsi sa position : (1) les modalités suivant lesquelles le Royaume Uni procèdera à la libération seront mises au point au cours des négociations ; (2) dès l'adhésion, Londres devra appliquer les deux Directives déjà en vigueur dans ce domaine ; (3) la Grande-Bretagne devra préciser à quelles difficultés elle fait allusion pour la libération de certains mouvements de capitaux.

Enoore une fois, force est de constater que la négociation piétine. Il faut s'attendre à une vigoureuse pression britannique lors de la session prévue pour le milieu de mars.

ENQUETE DE CONJONCTURE AUPRES DES CHEFS D'ENTREPRISE - La Commission vient de publier son second rapport sur les résultats des enquêtes de conjoncture mensuelles auprès des chefs d'entreprise de la CEE, couvrant les mois de juin à octobre 1970. Dans l'ensemble de la Communauté, le rythme de la croissance de la production s'est ralenti au cours des derniers mois. Les tensions de l'appareil de production restent importantes, bien que l'accroissement de la demande se soit quelque peu affaibli au cours de l'année. Les jugements des chefs d'entreprise sur le niveau des carnets de commandes totales sont devenus progressivement moins favorables. Les perspectives de production, tout en restant relativement optimistes, sont en repli par rapport au début de l'année : l'activité devrait rester animée, mais le rythme d'expansion pourrait continuer à se ralentir pendant les mois à venir.

- En Allemagne, les demandes en portefeuille ont, semble-t-il, quelque peu diminué. En effet, à la fin du mois d'octobre, 20 % des chefs d'entreprise estimaient que le niveau des ordres en portefeuille était "supérieur à la normale", contre 25 % à la fin du mois de juin. Pour les prochains mois, les entrepreneurs prévoyaient un rythme d'activité moins soutenu : 19 % d'entre eux s'attendaient à une baisse de leur rythme de production à la fin du mois d'octobre, contre 11 % à la fin du mois de juin.

- En France, les réponses des chefs d'entreprise aux enquêtes continuaient à refléter l'évolution plus modérée de la demande intérieure et extérieure. Fin octobre, 19 % des entrepreneurs estimaient que les carnets de commandes totales étaient garnis de façon supérieure à la normale, contre 25 % à la fin du mois de juin. Les perspectives de production étaient jugées en automne avec plus d'optimisme qu'au début de l'été : fin octobre, 29 % des entrepreneurs s'attendaient à une production en hausse pour les prochains mois, contre 27 % fin juin.

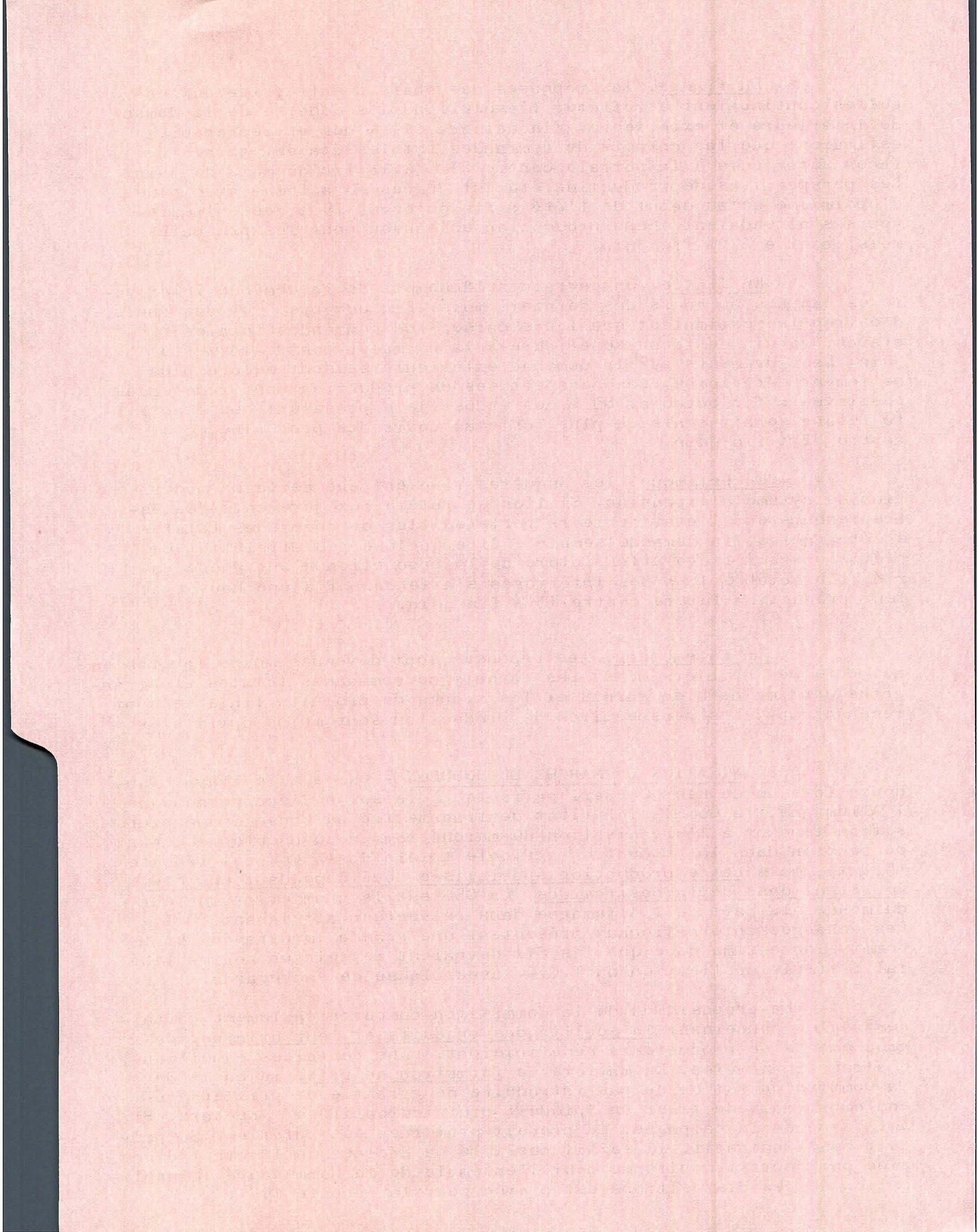
- En Italie, un certain relâchement de la demande intérieure est apparu au cours des derniers mois. Fin octobre, 9 % des chefs d'entreprise estimaient que leurs carnets de commandes totales étaient garnis de façon supérieure à la normale, contre 15 % fin juin. Les jugements sur la demande extérieure se sont encore plus nettement détériorés. Les perspectives de production sont redevenues positives : fin octobre, 85 % des industriels pensaient que l'activité future serait égale ou plus forte au cours des prochains mois, contre 82 % fin juin.

- En Belgique, les enquêtes révèlent une certaine modération du rythme d'expansion. Si l'on se réfère aux jugements des entrepreneurs sur l'état de leurs portefeuilles de commandes totales et étrangères, la demande semble s'être quelque peu affaiblie. Les prévisions sur l'évolution future de la production n'ont guère varié; fin octobre, 18 % des interrogés s'attendaient à une hausse de leur production future, contre 15 % fin juin.

- Au Luxembourg, les réponses sont devenues moins favorables au cours des derniers mois. Les carnets de commandes totales et étrangères sont moins bien garnis et les stocks de produits finis se sont reconstitués. Les perspectives de production sont moins optimistes.

ORGANISATION DU MARCHÉ DU HOUBLON - Comme elle l'avait annoncé lors du dernier Conseil agricole, à la suite d'une demande de l'Allemagne, la Commission vient de transmettre au Conseil une proposition tendant à l'organisation du marché commun du houblon. La part du houblon dans la production agricole totale de la CEE est réduite (0,2 %), mais cette production spécialisée joue cependant un rôle important dans certaines régions. La CEE est le premier producteur du monde, la part de l'Allemagne dans ce secteur atteignant 80 %. Les échanges internationaux présentent une grande importance. La Commission estime donc que les Six devraient retenir un régime libéral : simple application du T.E.C. avec clause de sauvegarde.

La proposition de la Commission comporte également certaines règles concernant la qualité des produits et leur origine. Des groupements de producteurs bénéficieront, sous certaines conditions, d'aides financières. En matière de formation de prix, le choix de la Commission est de ne pas introduire de garantie de prix et d'écoulement, mais de fixer un "produit brut indicatif" à l'hectare. Si, à l'issue de la campagne, le produit brut réel est inférieur au produit brut indicatif, il serait possible de décider de l'octroi d'une aide par hectare, uniforme pour l'ensemble de la Communauté. L'application de ces dispositions est prévue pour la récolte 1971.



E U R O F L A S H

- P. 15 - ASSURANCES - Allemagne: SCHWEIZERISCHE RÜCKVERSICHERUNGS élargit ses intérêts dans MAGDEBURGER FEUERVERSICHERUNGS.
- P. 15 - AUTOMOBILE - Italie: Projet d'implantation de BRITISH LEYLAND.
- P. 15 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: THE AUSTIN C° s'installe à Cologne. Autriche: Association germano-autrichienne dans RIGIPS-BAUSTOFFWERKE BAD AUSSEE. France: COMEX prend 50 % dans ETUDES & ENTREPRISES DE TRAVAUX SOUS-MARINS; STE DES RESERVOIRS SOUS-MARINS est filiale de GENERALE D'ENTREPRISES; Création de PROMOCREDIT. Italie: ITALCEMENTI prend le contrôle de CALCI & CEMENTI DI SEGNI. Luxembourg: Association italo-américaine dans USSIFI. Pays-Bas: THE AUSTIN C° s'installe à Schiphol Oost; Deux filiales immobilières pour DELTA LLOYD.
- P. 17 - CAOUTCHOUC - Allemagne: FLEXIBLE DUCTING fonde FLEXSCHLAUCH PRODUKTIONS. Pays-Bas: ALFA GOMMA s'installe à Venlo. USA: Une licence PIRELLI pour AMERICAN VISCOSE.
- P. 18 - CHIMIE - Belgique: GAMLEN CHEMICAL ouvre une succursale à Anvers; LA CARBOCHIMIQUE prend le contrôle d'AMMONIAQUE SYNTHETIQUE & DERIVES. Italie: PERSOLA est filiale de SOLVAY. Pays-Bas: UNILEVER constitue UNICHEMA HOLLAND.
- P. 19 - COMMERCE - Belgique: PRODUCT & MARKETING RESEARCH LTD s'installe à Bruxelles; G.B. ENTREPRISES prend le contrôle d'UNION FINANCIERE D'ANVERS. France: Association OLIVIER/OPTORG dans CIE D'ORIENT & D'OCEANIE; Constitution définitive de FNAC (deuxième du nom).
- P. 20 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: ELECTRONICS RENTALS & GENERAL HOLDINGS développe sa filiale de Düsseldorf. Belgique: Association franco-belge dans BELGE DES LASERS; I.T.T. simplifie certains intérêts. France: Les accords AGA/GENERALE DE RADIOLOGIE; OLDHAM & SON LTD simplifie certains intérêts; Les apports de CIE DES COMPTEURS à THOMSON-CSF; THOMSON-HOUSTON et LYONNAISE DES EAUX deviennent actionnaires de FRANCAISE D'ETUDES POUR L'ELECTRICITE; CABLES DE LYON augmente ses intérêts dans ETS FILOTEX. Italie: ZANUSSI reprend certains actifs à TELEFOX ELETTRONICA.
- P. 22 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON prend indirectement le contrôle d'ELSTER & C°. Autriche: ELEKTRON s'installe à Vienne, et ARISTO-WERKE à Innsbrück. Belgique: M.K. JUCHEIM BELGIUM est à capital allemand. France: ETS ZAEGEL-HELD reprend certains actifs d'AIRFLAM. Pays-Bas: BLUE GIANT EQUIPMENT (PTY) s'installe à Amsterdam, K. HATTORI & C° à Haarlemmermeer, et CYCLES PEUGEOT à Haarlem. Suisse: THERMOCALOR est d'origine italienne.

- P. 24 - EDITION - Allemagne: Prise de participation croisée GRUNER & JAHR/SPIEGEL.
- P. 24 - ELECTRONIQUE - Allemagne: DIGICO LTD s'installe à Francfort; Les accords RHEINMETALL ELEKTRONIK/ELAN-SCHALTELEMENTE. Belgique: Association franco-belge dans INTERNATIONAL COMPUTER SYSTEMS. Danemark: GRUNDIG s'installe à Glostrup/Copenhague. France: ULTRAKUST-GERATEBAU ouvre une succursale à Paris; L.K.B. PRODUKTER A/B s'installe à Orsay/Essonne. Italie: MICROVIDEO obtient la représentation d'OREGA-CIFTE.
- P. 26 - EMBALLAGE - France: Association OUEST-CONDITIONNEMENT/HERSA FINANCE dans INVESTISSEMENTS TECHNIQUES EMBALLAGES.
- P. 26 - ENGINEERING - France: OMNIUM DE CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES passe sous le contrôle de SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON.
- P. 27 - FINANCE - Allemagne: LOCALEASE MIETFINANZIERUNG est filiale de LOCA-FRANCE; Rapprochement BANKHAUS MÄRKLIN/KOCH, LAUTEREN au profit de BfG. Belgique: Coopération DRESDNER BANK/BANQUE DE BRUXELLES/ALGEMENE BANK NEDERLAND/BAYERISCHE HYPOTHEKEN- & WECHSELBANK; BARCLAYS BANK accroît son intérêt dans BANQUE DE BRUXELLES. Espagne: Association franco-espagnole dans LISBAN. France: ALLIANZ VERSICHERUNGS devient actionnaire d'INTERBAIL; BANK OF AMERICA et CHASE MANHATTAN ouvrent chacune une succursale à Lyon. Grande-Bretagne: BANKHAUS SAL. OPPENHEIM JR. se défait d'une partie de ses intérêts dans EURODEAL. Italie: CAPITAL CONSULTANTS SERVICES ouvre une succursale à Milan; Concentration au profit de MONTE DEI PASCHI DI SIENA; Création de FIS-CAMBI LEASING. Luxembourg: ANCIENT ITALIAN CREDIT INSTITUTES est à capital italien. Pays-Bas: FINACOR s'installe à Amsterdam.
- P. 29 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: KÖHLMANN-WERKE passe sous le contrôle indirect de C.P.C. INTERNATIONAL; BAHLSENS prend le contrôle de CARL BECKER; Concentration BRAUEREI DINKELACKER/BRAUEREI WULLE. Belgique: W.R. GRACE simplifie certains intérêts; Scission de STE BRUNEHULT. France: UNILEVER simplifie certains intérêts; Association EUROPEENNE DE BRASSERIE/VICHY dans VICHY DISTRIBUTION; UNITED BRANDS simplifie certains intérêts. Italie: Négociations ERMENEGILDO MAGGIORA/FASCO.
- P. 32 - METALLURGIE - Allemagne: GRILLO-WERKE absorbe une filiale. Belgique: ETS BOUTTEVIN & DUBOST BENELUX est à capital français. France: INDUSTRIELLE DE SOUVIGNY devient majoritaire dans FORGES D'HAIRONVILLE; Réorganisation de WENDEL SIDELOR. Pays-Bas: LIPS & GISPEN passe sous le contrôle de CHUBB & SON. Suisse: SERPROFIL est à capital italien.
- P. 33 - PAPIER - France: Une licence UNION A/B pour LA ROCHETTE-CENPA.

- P. 34 - PHARMACIE - USA: QUANDT prend le contrôle de SAVAGE LABORATORIES.
- P. 34 - PETROLE - France: SADIGAZ est filiale de TOTALGAZ.
- P. 34 - PLASTIQUES - Allemagne: SOPLAK-PLASTIK & SYNTHETISCHE ERZEUGNISSE est à capital français. Autriche: JANSSENS' MEUBELSTOF- & LAKENWEVERIJ s'installe à St-Johann/Tyrol.
- P. 35 - PUBLICITE - Italie: Association italo-britannique dans STA ITALIANA PUBBLICITA EDITORIALE; Les accords PLUS/STUDIO VIT.
- P. 35 - TEXTILES - Allemagne: AMERAAL'S WEVERIJEN s'installe à Krefeld-Gartenstadt. Belgique: MONDY CREATIONS ouvre une succursale à Bruxelles. France: D. M. C. et VALORIND deviennent actionnaires potentiels de FILATURES DE LAINES PEIGNEES DE LA REGION DE FOURMIES; Constitution définitive de DUBAR WARNETON.
- P. 36 - TOURISME - France: AIRPORT CATERING SERVICES s'installe à Paris; CARREFOUR devient actionnaire de TRIGANO VACANCES.
- P. 37 - TRANSPORTS - Autriche: ASCHER GÜTERFERNVERKEHR est à capital allemand. France: Rapprochement HAVRAISE & NANTAISE PENINSULAIRE/NAVALE DE L'OUEST; Création de DEMENAGEMENTS WALON. Hong Kong: Association germano-britannique dans FREIGHT EXPRESS INTERNATIONAL. Italie: Association italo-britannique dans TECSALDO SARDA DI NAVIGAZIONE. Pays-Bas: EURO LEASE AMSTERDAM est filiale de RIVA; Création de THEGRA SHIPPING; Réorganisation d'APPELS WAALWIJK. USA: BIEHL & C° devient l'agent d'un groupement germano-néerlandais.
- P. 39 - DIVERS - Allemagne: BARWAY (mannequins) est à capital britannique. Belgique: PLANTS INTERNATIONAL est filiale de T.A. MILLER LTD (semences). France: HERMANN LOEWENSTEIN (tannerie) ouvre une succursale à Graulhet/Tarn; Projets industriels d'UNTAL (aménagement de magasins); FORMA-DUC (petits meubles) ouvre une succursale à Wattrelos/Nord; Créations d'UCIDEX et d'UFIDEX pour la reprise d'UNION GENERALE CIMENATOGRAPHIQUE.
-

ASSURANCES

(602/15) Le groupe de Zurich SCHWEIZERISCHE RÜCK-VERSICHERUNGSGESELLSCHAFT AG (cf. n° 596 p.41) a acquis de la BERLINER-HANDELSGESELLSCHAFT-FRANKFURTER BANK AG de Francfort et Berlin (cf. n° 598 p.28) sa participation minoritaire à Hanovre dans la compagnie d'assurances "Incendie" MAGDEBURGER FEUERVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT AG (cf. n° 594 p.13), où il renforce ainsi ses intérêts directs et indirects.

AUTOMOBILE

(602/15) La B. L. M. C. -BRITISH LEYLAND MOTOR CORP. LTD de Londres (cf. n° 597 p.21) s'apprête à créer sa propre filiale commerciale en Italie : celle-ci se substituera aux cinq agents qui importaient jusqu'ici ses marques "Austin-Morris", "Rover", "Jaguar" et "Triumph", et qui garderont le simple statut de distributeurs.

B. L. M. C. a déjà réalisé la même opération dans plusieurs pays européens, notamment en France (cf. n° 595 p.13 et 586 p.19), aux Pays-Bas (cf. n° 594 p.13), Suisse, Autriche et Norvège.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(602/15) La firme d'ingénieurs-constructeurs, promoteurs et architectes industriels (pour industries pharmaceutique, chimique, pétrochimique, brassicole et alimentaire notamment) THE AUSTIN C° de Cleveland/Ohio (cf. n° 515 p.19) a renforcé ses intérêts chez les Six : 1) en installant une filiale à Cologne, AUSTIN-DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par M. L. J. Graziani (Rome); 2) en dotant sa filiale de Schiphol Oost AUSTIN NEDERLAND N.V. d'une succursale à Bruxelles, dirigée par MM. L.V. Assister et L.E. Fagnart.

THE AUSTIN était présent à Bruxelles depuis 1967 (cf. n° 396 p.18) avec une succursale de sa filiale de Paris AUSTIN EUROPE SA. Ses intérêts en Italie sont portés par les filiales AUSTIN ITALIA SpA (Milan) et AUSTIN PROCESS SpA (Rome), et en Grande-Bretagne par AUSTIN ENGINEERS BUILDERS LTD (Sutton/Surrey).

(602/16) Sous contrôle public à travers la compagnie ÖIAG-ÖSTERREICHISCHE INDUSTRIEVERWALTUNG AG de Vienne, le groupe chimique de Linz ÖSW-ÖSTERREICHISCHE STICKSTOFFWERKE AG (cf. n° 571 p.43) a fait apport de sa filiale d'extraction de gypse et anhydrite GRUNDLSEER GIPSWERKE GmbH (Linz) à une nouvelle affaire, RIGIPS-BAUSTOFFWERKE BAD AUSSEE GmbH (capital de Sh. 60 millions), créée en association avec l'entreprise allemande RIGIPS-BAUSTOFFWERKE GmbH (Bodenwerder/Weser) pour 40 % et, pour 35 %, la société de Vienne ÖSTERREICHISCHE NOVOPAN HOLZINDUSTRIE AG - détentrice pour l'Autriche des brevets relatifs aux panneaux de particules "Novopan" (cf. n° 461 p.21).

La nouvelle affaire investira quelque Sh. 200 millions dans la construction d'une usine - opérationnelle en 1973 - de panneaux préfabriqués en plâtre encartonné à Bad Aussee selon les brevets de son actionnaire allemand (cf. n° 529 p.17), lequel possède depuis 1967 (cf. n° 421 p.12) une filiale sous son nom à Vienne.

(602/16) Spécialiste de travaux en eau profonde, la CIE MARITIME D'EXPERTISE-COMEX SA de Paris (cf. n° 561 p.39) a repris à l'entreprise de génie civil MONTALEV SA de Paris (groupe SCHNEIDER SA - cf. n° 601 p.33) une participatioir de 50 % dans sa filiale E.T.S.M.-STE D'ETUDES & D'ENTREPRISES DE TRAVAUX SOUS-MARINS SA, spécialiste d'interventions en eaux fluviales et portuaires.

(602/16) Le groupe ITALCEMENTI-FABBRICHE RIUNITE CEMENTO SpA de Bergame (cf. n° 598 p.24) a porté à quelque 42 % sa part sur le marché du ciment en Italie en devenant majoritaire à 62,5 % dans son affiliée de Rome CALCI & CEMENTI DI SEGNI SpA (cf. n° 579 p.18). Celle-ci, qui exploite cinq cimenteries (3,2 millions de t./an), a absorbé en 1970 son homologue STA CALCE & CEMENTI VIGNOLA SpA (Savignano sul Parano/Modène).

(602/16) Filiale - directe ainsi qu'à travers l'ELECTRO-BANQUE SA de Paris (cf. n° 495 p.32) et la compagnie ALSTHOM SA (Paris) - du groupe C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. n° 601 p.26), l'entreprise de génie civil STE GENERALE D'ENTREPRISE SA de Paris (cf. n° 591 p.26) a présidé à la création de la firme d'équipements pour toutes structures, immergées ou non, destinées au stockage et à l'embarquement de fluides STE DES RESERVOIRS SOUS-MARINS Sarl (Paris) au capital de F. 20.000, dont le gérant est M. Michel Dhemellemmes.

(602/16) Une association à Paris entre la BANQUE AUXILIAIRE D'ESCOMPTE & DE CREDIT MICHEL INCHAUSPE SA, la CIE GENERALE D'ASSURANCES SA (groupe "DROUOT" - cf. n° 589 p.17), la STE DE L'OUENZA SA (cf. n° 522 p.32) et la banque HOTTINGUER & CIE Snc (cf. n° 565 p.32) a donné naissance à la société de crédit immobilier PROMOCREDIT SA (capital de F. 1 million), que préside M. Jean-Conrad Hottinguer et vice-préside M. Hervé Dubois.

(602/17) Le groupe d'assurances DELTA LLOYD VERZEKERINGS-
RINGSGROEP N.V. d'Amsterdam (cf. n° 589 p.18) s'est donné deux filiales immobilières, ONROEREND GOED MIJ. QUIRIJN N.V. (capital de Fl. 35 millions) et ONROEREND GOED MIJ. DE ZAAAN N.V. (Fl. 50 millions), placées sous la direction de sa filiale de la branche MUNT Hof N.V. d'Amsterdam (cf. n° 511 p.17).

Les deux nouvelles affaires sont directement contrôlées par la filiale "Vie" DELTA LLOYD LEVENSVERZEKERING N.V. (anc. AMSTLEVEN-AMSTERDAMSE MIJ. VAN LEVENSVERZEKERING N.V. - cf. n° 519 p.18).

(602/17) La compagnie de promotion immobilière, génie civil et architecture industrielle de Milan IMPRESE ITALIANA ALL'ESTERO-IMPRESIT SpA (cf. n° 527 p.14) a participé à la constitution à Luxembourg - aux côtés notamment des groupes FIAT SpA de Turin (cf. n° 595 p.14), I.F.I.-ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA de Turin (cf. n° 593 p.30) et LAZARD FRERES & CIE Scs de Paris (cf. n° 593 p.31) - de la compagnie de financement immobilier USSIFI SA (capital de \$ 1 million).

Dirigée par le Pr. G.D. Gilardini, celle-ci a pour principal actionnaire (45 %) le groupe de Pittsburgh/Pa. U.S. STEEL CORP. (cf. n° 596 p.16).

| |
|------------|
| CAOUTCHOUC |
|------------|

(602/17) Licenciée à Glasgow de la firme américaine FLEXIBLE TUBING CORP. (Guilford/Conn.), l'entreprise de tubes flexibles en caoutchouc - pour l'aéronautique notamment - FLEXIBLE DUCTING LTD (groupe GEORGE MACLELLAN HOLDINGS LTD) a renforcé ses intérêts chez les Six - une filiale VIERCO N.V. aux Pays-Bas - en créant en République Fédérale la société FLEXSCHLAUCH PRODUKTIONS GmbH & C° KG (Ratekau), sous la direction de M. Eckhard Fähnrich. Celle-ci est commanditée par la filiale FLEXSCHLAUCH PRODUKTIONS GmbH (capital de DM. 20.000), dont les gérants sont M. Eldon Sandys, chairman de l'entreprise britannique, et M. Peter G. Dunley.

FLEXIBLE TUBING est, pour sa part, représentée sur le marché allemand par la firme MATZEN & TIMM (Hambourg). Aux Pays-Bas, elle l'est par la société GROENEVELD-DORDRECHT N.V., et à Paris elle pour licenciée la filiale STE SPIRAGINE FRANCE Sarl du groupe KLEBER COLOMBES SA (cf. n° 590 p.21).

(602/17) Animée par M. Felice Gennasio, la firme italienne de caoutchoucs industriels et plastiques ALFA GOMMA SpA (Brugherio/Monza) s'est donnée une filiale de vente aux Pays-Bas, ALFA GOMMA INTERNATIONAL N.V. (Venlo) au capital autorisé de Fl. 450.000, dirigée par M. Roelof Bokking.

(602/18) Le groupe de Milan INDUSTRIE PIRELLI SpA (cf. n° 596 p. 36) a cédé à la Division "texturation de fibres synthétiques" A.V.C. -AMERICAN VISCOSE CORP. de Philadelphie (cf. n° 283 p. 19) du groupe F.M.C. CORP. de San Jose/Cal. (cf. n° 538 p. 22) une licence et son know how pour la fabrication de carcasses et renforts métalliques (steel cords) ou en fibres synthétiques pour ar-matures de pneumatiques.

Le groupe italien, qui produit depuis 1960 à Figline Valdarno ses propres toiles métalliques pour pneus, apportera les mêmes techniques à une usine en construction à Merzig/Sarre (cf. n° 556 p. 19) et devant être exploitée par une filiale pa-ritaire entre son affiliée VEITH-PIRELLI AG (Sandbach) ainsi que les compagnies DUNLOP AG (Hanau) et CONTINENTAL GUMMIWERKE AG (Hanovre).

| |
|--------|
| CHIMIE |
|--------|

(602/18) Membre depuis 1967 à San Francisco du groupe SYBRON CORP. de New York (anc. PFAUDLER PERMUTIT INC. - cf. n° 574 p. 23), l'entreprise de produits détartrants et pour nettoyage d'hydrocarbures, additifs chi-miques, etc... GAMLEN CHEMICAL (cf. n° 561 p. 18) a doté sa filiale de Vlaardingen GAMLEN CHEMIE (NEDERLAND) N.V. d'une succursale à Anvers, dirigée par MM. Simon Lemson et R.A.C. Kroonberg, et avec pour enseigne GAMLEN CHEMICAL BELGIUM.

GAMLEN était déjà présent depuis 1966 en Belgique avec une succursale de sa filiale GAMLEN CHEMICAL C° (U.K.) LTD (Uxbridge/Mddx.). Il possède plu-sieurs autres filiales sous son nom chez les Six, notamment à Clichy/Hts-de-Seine, Hambourg et Gênes.

(602/18) Les intérêts en Italie du groupe SOLVAY & CIE SA de Bruxelles (cf. n° 596 p. 16) se sont enrichis d'une filiale de produits peroxydés pour détergents, papiers, textiles, etc..., PERSOLA SpA (Rossignano, avec succur-sale à Milan) au capital de Li. 1 million, dirigée par MM. Jean Pirlet, D. Fastrez et L. Casoni.

SOLVAY, qui exploite en propre dans le pays plusieurs soudières (no-tamment à Rossignano) à partir de sa succursale de Milan, y dispose de diverses affiliées ou filiales : SOLVIC SpA-INDUSTRIA DELLE MATERIE PLASTICHE de Fer-rare et Rossignano (cf. n° 527 p. 33), CIA ITALIANA NEST-PACK SpA de Bologne et Giussano (cf. n° 557 p. 33) et STA CHIMICA LARDERELLO SpA de Voltera et Larde-relo (cf. n° 406 p. 20)...

(602/19) Le groupe UNILEVER N.V. de Rotterdam (cf. n° 600 p.18) s'apprête à rassembler ses intérêts oléochimiques et dans les glycérines aux Pays-Bas au sein d'une nouvelle affiliée à Rotterdam, UNICHEMA HOLLAND N.V. (capital de Fl. 100.000). Dirigée par M. Karel D. Hubbeling, celle-ci est directement contrôlée par les filiales de portefeuille de Rotterdam SAPONIA N.V. et MAVIBEL-MIJ. VOOR INTERNATIONALE BELEGGINGEN N.V. (cf. n° 596 p.28).

Le groupe a récemment formé à Hambourg la société UNICHEMA GmbH (cf. n° 593 p.21), chargée de regrouper ses intérêts dans la branche en République Fédérale, à savoir les firmes V.S.W. GERMANIA GmbH (Francfort) et ALDAG FETT-CHEMIE GmbH (Hambourg).

(602/19) Membre du groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA (cf. n° 600 p.30), la compagnie LA CARBOCHIMIQUE SA de Bruxelles (cf. n° 554 p.19) négocie la prise du contrôle absolu de la société AMMONIAQUE SYNTHETIQUE & DERIVES-ASED SA (cf. n° 526 p.17).

Filiale 51/49 des groupes belge EVENCE COPPEE & CIE Scs (cf. n° 589 p.54) et américain CITIES SERVICES C° INC. - qui deviendront ainsi actionnaires de LA CARBOCHIMIQUE-ASED (Bruxelles) est spécialisée dans les engrais azotés, engrais complexes ainsi que la production de méthanol.

| |
|----------|
| COMMERCE |
|----------|

(602/19) Les groupes de commerce international de Paris CIE OLIVIER SA (cf. n° 552 p.22) et CIE OPTORG SA (cf. n° 571 p.25) ont décidé de faire apport de leurs activités en Indonésie, Malaisie et Australie à une filiale paritaire à Paris, CIE D'ORIENT & D'OCEANIE SA (capital de F. 1,2 million). Présidée par M. Pierre Prat, celle-ci étendra progressivement ses activités à Singapour, Thaïlande, Birmanie et Nouvelle Zélande.

(602/19) L'entreprise de conseil en organisation, études de marchés, ventes promotionnelles, etc... PRODUCT & MARKETING RESEARCH LTD de Londres a installé une filiale à Bruxelles, PRODUCT & MARKETING RESEARCH (BELGIUM) SA (capital de FB. 250.000), que préside M. Michael Featherstone et dirige M. Jan Standaert.

(602/19) Le groupe belge de grands magasins et supermarchés G.B. ENTREPRISES SA (Anvers) - affilié notamment au groupe JEWELL COS INC. de Chicago/Ill. (cf. n° 524 p.16) - se propose de s'assurer la majorité à un peu plus de 50 % de l'UNION FINANCIERE D'ANVERS-BUFA N.V. d'Anvers (cf. n° 596 p.22).

Fort de 12.000 personnes, le groupe GB ENTREPRISES a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de FB. 14,5 milliards.

(602/20) La fusion à Paris de l'entreprise de discount FNAC SA (cf. n° 592 p.24) avec ses filiales FNAC-DIFFUSION SA et STE RECORDS-TOUT POUR LE SPORT SA a donné naissance à la société FNAC SA (deuxième du nom) au capital de F. 10,9 millions. Affiliée depuis peu pour 20 % à la SEQUANAISE DE BANQUE SA de Paris (groupe U.A.P. -UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA), la FNAC est spécialisée dans la vente en magasins de grande surface d'appareils électro-ménagers, électro-acoustiques, photographiques et articles de sports (3 magasins à Paris et un - spécialisé dans la vente de matériels nautiques - à Bonneuil/Val-de-Marne); elle réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 230 millions.

La SEQUANAISE DE BANQUE s'est récemment donnée deux filiales-cadre au capital initial de F. 100.000 : STE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT SA, que préside M. Gaëtan du Bled, et STE D'ANALYSE & DE GESTION SA, que préside M. Paul Motsch.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(602/20) Membre du groupe britannique OLDHAM INTERNATIONAL LTD (Denton/Lancash.), la firme de construction électrique (batteries d'accumulateurs, lampes, etc...) OLDHAM & SON LTD (Denton) a procédé à une simplification de ses intérêts en France en fusionnant ses filiales CIE AUXILIAIRE DES MINES SA (Douai/Nord) et STE FRANCAISE DES PROCEDES OLDHAM SA (Arras/Pas-de-Calais) - affiliée pour 20 % au groupe de Paris L'ABEILLE SA (cf. n° 597 p.17) - au profit de la seconde. En rémunération d'actifs (bruts) de F. 1,9 million, celle-ci a porté son capital à F. 1,52 million.

(602/20) L'accord récemment conclu en France en matière de laser (cf. n° 571 p.26) avec la CILAS-CIE INDUSTRIELLE DES LASERS SA (Marcoussis/Essonne) - filiale paritaire des groupes C.G.E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA et CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. n° 582 p.27) - par la STE BELGE D'OPTIQUE & D'INSTRUMENTS DE PRECISION SA de Gand (affiliée pour quelque 30 % à la STE GENERALE DE BELGIQUE SA - cf. supra, p.19) a eu son prolongement en Belgique avec la création d'une filiale commune (62,5/37,5), CIE BELGE DES LASERS SA (Gand) au capital de FB. 20 millions, que dirige M. Leo Vermaessen.

(602/20) Membre du groupe SCHLUMBERGER LTD (New York), la CIE DES COMPTEURS SA de Paris (cf. n° 599 p.20) a fait apport (pour F. 8,5 millions) de son Département "magnétisme et trajectographie aérienne, acoustique et sous-marine" (usines de Boissy-Mauvoisin/Yvelines et Toulon/Var) à la compagnie THOMSON-CSF SA (cf. n° 601 p.26).

(602/21) Le groupe suédois de gaz industriels AGA A/B de Lidingö (cf. n° 597 p.17) a confié la commercialisation en France de ses appareils de thermographie infrarouge à la C.G.R. -CIE GENERALE DE RADIOLOGIE SA (Issy-les-Moulineaux/Hts-de-Seine) - qui, dans une seconde étape, pourra également assurer la fabrication sous licence de ces matériels. Jusqu'ici, la représentation dans le pays du groupe suédois dans ce secteur était du ressort de sa filiale AGA-FRANCE SA de La Courneuve/Seine-St-Denis (cf. n° 590 p.24), qui exploite une usine de gaz à usages techniques et industriels à son siège et a récemment entrepris la construction d'une seconde unité de production à Limay/Yvelines.

Contrôlée à 42 % par la CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (Paris), la C.G.R. sera prochainement affiliée pour 33 % au groupe américain WESTINGHOUSE ELECTRIC C° de New York (cf. n° 601 p.26), qui lui aura fait apport de sa Division "instruments médicaux".

(602/21) Membre au Royaume-Uni du groupe N.V. PHILIPS GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. n° 600 p.35) à travers la compagnie PHILIPS ELECTRONIC & ASSOCIATED INDUSTRIES LTD (Londres), la société de leasing d'équipements de radio et télévision ELECTRONICS RENTALS & GENERAL HOLDINGS LTD de New Malden/Surrey (cf. n° 521 p.23) a étoffé son réseau commercial en République Fédérale en dotant sa filiale de Düsseldorf COLORENT FERNSEH-VERMIETUNGS GmbH d'une succursale à Wuppertal (Eberfeld).

(602/21) Le groupe INDUSTRIE A. ZANUSSI SpA de Pordenone (cf. n° 592 p.27) a repris les actifs industriels et immobiliers à Campofornido/Udine de l'entreprise de téléviseurs et matériels de radio TELEFOX ELETTRONICA (capital de Li. 350 millions), qu'animent MM. A. Cuminatti et E. Cella. ZANUSSI édifie à Campofornido un complexe industriel y occupera ainsi un millier de personnes en 1973 et produira une large gamme d'appareillages radio-électriques, équipements électroniques professionnels et amateurs pour l'enregistrement du son et des images, etc...

(602/21) Filiale absolue à Lyon du groupe C.G.E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. supra, p.16), l'entreprise de fils et câbles électriques CABLES DE LYON, ALSACIENNE GEOFFROY-DELORE SA (cf. n° 589 p.47) a élevé à 42,6 % sa participation dans la société ETS FILOTEX SA de Draveil/Essonne (capital de F. 11,5 millions) en contrepartie de l'apport (pour F. 4,3 millions) de son usine de câbles et fils électriques isolés de Paillart/Oise.

L'entreprise de Lyon a récemment porté son capital à F. 140 millions pour rémunérer l'absorption des sociétés FILS & CABLES ELECTRIQUES-CABLELEC SA (Paris), STE DE DISTRIBUTION DE CABLES SODEDICA SA et GEOFFROY-DELORE SA (Clichy/Hts-de-Seine).

(602/22) Procédant à une rationalisation de ses intérêts en Belgique, le groupe de New York I.T.T. -INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. (cf. n° 594 p.22) a fusionné ses filiales NOVA, APPAREILS ELECTRO-MENAGERS SA (Liège) et I.T.T. INDUSTRIES BELGIUM SA (Bruxelles) au profit de la seconde, qui a porté en conséquence son capital à FB. 275 millions.

(602/22) Le groupe public E.D.F. -ELECTRICITE DE FRANCE SA (cf. n° 596 p.19), qui détenait jusqu'ici le contrôle absolu (directement et indirectement) de la SFEE-STE FRANCAISE D'ETUDES POUR L'ELECTRICITE SA (Montrouil/Seine-St-Denis), y a associé pour 1/3 chacun les groupes CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n° 596 p.24) et STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA (cf. n° 597 p.18).

Spécialisée dans les études sur le tout-électrique et le chauffage électrique, SFEE est présidée par M. Pierre Guyot de Villeneuve.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(602/22) Le conglomérat CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 601 p.28) a renforcé ses intérêts indirects en République Fédérale au profit de sa filiale à 60 % HALBERGERHÜTTE GmbH de Brebach/Sarre (cf. n° 600 p.35), devenue majoritaire dans l'entreprise de compteurs et manomètres à gaz et à liquides ELSTER & C° AG (Mayence). Animée par MM. Otto Becker et F.J. Esser et contrôlée jusqu'ici par la famille Elster, celle-ci réalise avec plus de 750 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 28 millions. Ses principales filiales sont SPANNER & LÖVEN FRANKFURTER ZÄHLERFABRIK GmbH (Wiesbaden-Kastell), BERLINER WASSERZÄHLERFABRIK SPANNER & LÖVEN GmbH (Tempelhof-Berlin) et PAUL NEUHOFF & C° GmbH, FABRIK FÜR GAS- & WASSERZÄHLER (Weingarten/Baden).

Spécialiste de travaux en fonte et moulages et occupant plus de 4.300 personnes, HALBERGERHÜTTE, dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à plus de DM. 200 millions, est affiliée pour 33,3 % à la filiale SAARLANDISCHE INDUSTRIE-GESELLSCHAFT mbH (cf. n° 552 p.39) du groupe GEBRÜDER STUMM AG de Neunkirchen (cf. n° 596 p.31).

(602/22) Sous contrôle américain, la compagnie sud-africaine de matériels de travaux publics (pelleteuses et bulldozers notamment) BLUE GIANT EQUIPMENT (PTY) LTD (Johannesburg) s'est donnée une filiale commerciale à Amsterdam, BLUE GIANT EQUIPMENT NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 10.000), dirigée par M. Donald Watson Taylor (Williamsville/New York).

La fondatrice est présente depuis peu sur le marché britannique avec la société BLUE GIANT EQUIPMENT (U.K.) LTD (capital de £ 100).

(602/23) Première manufacture de montres ("Seiko") au Japon avec une production de plus de 10 millions d'unités/an, le groupe K. HATTORI & C° LTD de Tokyo (cf. n° 298 p.21) a installé à Haarlemmermeer la société de vente et montage HATTORI AMSTERDAM N.V. (capital autorisé de Fl. 1,8 million), dont il partage le contrôle avec sa filiale HATTORI TRADING C° LTD (Tokyo).

Lié de longue date par des accords de licence et de fournitures avec le groupe allemand KIENZLE UHRENFABRIK AG de Schweningen/Neckar (cf. n° 361 p.22), HATTORI produit également une large gamme d'appareils de précision optique.

(602/23) L'entreprise allemande d'appareils de mesure et régulation (notamment thermomètres) M.K. JUCHEIM GmbH & C° MESS., REGEL, REGISTRIERGERÄTE FÜR TEMPERATUR, DRUCK & FEUCHTE s'est donnée une filiale de vente à Bruxelles, M.K. JUCHEIM BELGIUM Sprl (capital de F. 300.000), que gère M. Raoul Renard.

Entreprise familiale, la fondatrice emploie 950 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 30 millions.

(602/23) Filiale à 68,8 % du groupe PEUGEOT SA (cf. n° 599 p.14), la société CYCLES PEUGEOT SA (Beaulieu-Valentigney/Doubs), qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 408 millions, a installé à Haarlem une filiale commerciale, CYCLES PEUGEOT NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 0,5 million), dirigée par M. Timon Dik.

(602/23) Membre du groupe MAHLE KG de Stuttgart-Bad Cannstatt (cf. n° 376 p.27), l'entreprise de compresseurs, pompes, fonderie de précision pour moteurs, etc... ELEKTRON C° GmbH (Stuttgart) s'est donnée une filiale commerciale à Vienne, AGRE-KOMPRESSOREN & DRUCKLUFTGERÄTE VERTRIEBSGESELLSCHAFT mbH (capital de Sh. 100.000), dirigée par MM. Dietrich Mahle et Erich Schiefer.

(602/23) La représentation en Suisse de l'entreprise italienne de chaudières pour chauffage central OFFICINE MECCANICHE CARBOFUEL SpA (Gorla Minore/Varese) sera du ressort de la nouvelle THERMOCALOR SA (Montreux/Vaud) au capital de FS. 50.000, placée sous la direction de M. Alain Neyroud.

Animée par M. Pietro M. Carpaneto, CARBOFUEL (capital de Li. 200 millions) est affiliée à la compagnie de Milan CARBONI & DERIVATI SpA (cf. n° 463 p.32) - elle-même contrôlée par le groupe d'Utrecht S.H.V. -STEENKOLEN HANDELS-VEREENIGING N.V. (cf. n° 600 p.18). Elle est soeur de la firme de distribution de produits énergétiques liquides et solides ANTRA SpA (Milan), qui possède des dépôts et succursales à Livourne, Gênes, Florence, Turin, Rome, Ancône, etc...

(602/24) Animée à Hambourg par MM. Georg et Hans Dennert et spécialisée dans la mécanique de précision et instruments de dessin industriel (compas, pantographes, etc...), la firme ARISTO-WERKE DENNERT & PAPE KG a pris pied en Autriche en installant à Wörge/Innsbruck une filiale commerciale, ARISTO-HANDELSGESELLSCHAFT mbH (capital de Sh. 125.000), gérée par MM. Peter Weich et H. Dennert.

(602/24) Il entre dans les intentions de la société française d'appareils de chauffage et de cuisson ETS ZAEGEL-HELD SA (Obernai/Bas-Rhin) de reprendre l'usine de Méru/Oise de l'entreprise d'appareils de chauffage domestique AIRFLAM-LE CHAUFFAGE DOMESTIQUE MODERNE SA de Paris (cf. n° 553 p.16).

A la suite de certaines difficultés, AIRFLAM était passée courant 1970 sous le contrôle à 75 % du groupe de Paris ETS HENRY POTEZ, qui s'est depuis défait de cette participation.

EDITION

(602/24) Après plusieurs mois de négociations, les groupes d'édition de Hambourg GRUNER & JAHR GmbH & C° KG (cf. n° 600 p.35) et SPIEGEL VERLAG RUDOLF AUGSTEIN KG (cf. n° 581 p.32) sont convenus d'un échange de participations. Le premier, dont M. Gerd Bucerus est actionnaire pour 35 % et le groupe de Gütersloh C. BERTELSMAN VERLAG KG pour plus de 25 %, a pris un intérêt de 25 % dans le second - contrôlé par la compagnie RUDOLF AUGSTEIN GmbH - qui est devenu son actionnaire pour 15 %.

ELECTRONIQUE

(602/24) Membre du groupe financier de Stockholm INCENTIVE A/B (cf. n° 487 p.31), le constructeur d'appareils électroniques de recherche et analyses scientifiques, médicales, biologiques, etc... L.K.B. PRODUKTER A/B (cf. n° 536 p.29) a renforcé ses intérêts commerciaux chez les Six en constituant en France la société L.K.B. INSTRUMENTS SA (Orsay/Essonne) au capital de F. 0,5 million, que préside M. Claude Striffling.

La fondatrice, qui possède à Stockholm une filiale commune avec le groupe BECKMAN INSTRUMENTS INC. de Fullerton/Cal. (à travers son holding de Genève), dispose également de plusieurs filiales sous son nom à l'étranger, notamment à Rome (avec laboratoire à Cinisello Balsamo/Milano), La Haye, Vienne, Copenhague, Londres (L.K.B. MEDICAL LTD, créée en 1970), Rockville/Maryland, etc...

(602/25) La compagnie de petits calculateurs électroniques ("micro 16") DIGICO LTD de Letchworth/Londres s'apprête à prendre pied en République Fédérale en installant une filiale sous son nom à Francfort, devant être opérationnelle dès avril 1971.

(602/25) Le groupe de matériels radioélectriques et radioélectroniques GRUNDIG WERKE GmbH de Fürth (cf. n° 587 p.30) a créé à Glostrup/Copenhague une filiale commerciale, GRUNDIG RADIO A/S (capital de Kr. 4 millions), qui reprendra l'essentiel de la distribution de ses matériels au Danemark - à l'exception des instruments de mesure, toujours du ressort de son ancien importateur et représentant général V.H. PRINS A/S (Glostrup).

(602/25) Récemment formée à Bruxelles au capital de FB. 2,5 millions, la société de négoce et maintenance de matériels électroniques INTERNATIONAL COMPUTER SYSTEMS I.C.S. SA a eu pour principaux fondateurs M. Van Schoubroeck (Kraainem/Belgique), président (63 %), M. Jean Baron (St-Germain-Yvelines/France), directeur technique (23 %), M. Laurent L. Janssens (Anvers), administrateur (9 %) et la firme COMPUTER ENGINEERING & SERVICES-C.E.S. SA de Schaerbeek-Bruxelles (2,9 %).

(602/25) L'entreprise allemande d'instruments électroniques de mesure et de réglage (enregistreurs potentiométriques, hygromètres, régulateurs, thermomètres, etc...) ULTRAKUST-GERÄTEBAU GmbH & C° KG (Ruhmannsfelden) a ouvert une succursale à Paris.

Forte de 350 employés, la fondatrice réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 8 millions.

(602/25) La compagnie de Milan MICROVIDEO Srl - qui a récemment dissout sa filiale MICROVIDEO INTERNATIONAL Srl - a obtenu de la filiale de Courbevoie/Hts-de-Seine OREGA-CIFTE SA (cf. n° 596 p.20) du groupe THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA la représentation en Italie de ses matériels professionnels pour télévision (tubes, sélecteurs de canaux, antennes collectives, etc...).

(602/25) Un accord de coopération industrielle, d'assistance technique et de spécialisation en matière d'instrumentation électronique pour mesures physiques et appareils de commande a été négocié entre la filiale à Düsseldorf RHEINMETALL ELEKTRONIK GmbH du groupe de Berlin et Düsseldorf RHEINMETALL BERLIN AG (cf. n° 597 p.30) et la firme locale ELAN-SCHALTELEMENTE KURT MAECKER GmbH (cf. n° 519 p.27), où RHEINMETALL BERLIN dispose depuis 1969 d'une importante participation.

EMBALLAGE

(502/26) Une association nouée en France entre la compagnie OUEST-CONDITIONNEMENT Sarl (Glos/Calvalos) et la société de portefeuille HERSA FINANCE SA (Paris) a donné naissance à la firme de conception, fabrication et négoce de tous matériels de conditionnement INVESTISSEMENTS TECHNIQUES EMBALLAGES-I.T.E. SA (Cachan/Val-de-Marne) au capital de F. 100.000, que préside M. Benoit Bourgeois.

HERSA FINANCE (anc. UFICODI-UNION FINANCIERE POUR LE COMMERCE & LA DISTRIBUTION SA) compte parmi ses actionnaires la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE SA (groupe SCHNEIDER - cf. N° 601 p. 28) et la compagnie HENRY ROUSSEL HERSA SA (Paris). Spécialisée dans le financement des opérations d'innovations technologique ou commerciale, cette dernière est présente à New York avec une filiale, HENRY ROUSSEL INC.

ENGINEERING

(602/26) Dix sociétés membres du groupe CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. N° 601 p. 28) se sont assurées conjointement le contrôle de l'entreprise d'installations d'ensembles industriels complets OMNIUM DE CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES-O.C.I. SA de Paris (capital de F. 500.000), et l'ont transformée en SOGEG SA (siège transféré à Rueil-Malmaison) avec H. Hubert Touya pour président.

Il s'agit de SOCEA-EAU & ASSAINISSEMENT SA (Paris), STE DES GRANDS TRAVAUX EN BETON ARME-S.G.T.B.A. SA de Rueil Malmaison/Hts-de-Seine (cf. N° 402 p. 20), BUZZICHELLI SA (Toulouse), STE D'ETUDE & DE TRAVAUX POUR L'INDUSTRIE DU PETROLE-SETIP SA de Portet-sur-Garonne (cf. N° 553 p. 36), SAUNIER DUVAL SA de Paris (cf. N° 598 p. 21), TUNZINI-AMELIORAIR-AERAULIQUE-MECA-NIQUE-T.A.M. SA de Paris (cf. N° 576 p. 28), WANNER ISOFI-ISOLATION de Levallois-Perret (celle-ci, dont la capital est en cours d'augmentation à F. 20,9 millions, étant également affiliée pour 18,5 % au groupe B.S.N.-BOUSSOIS-SOUCHON-NEUVESEL SA - cf. N° 580 p. 31), CALFRI-ISOLATION SA de Paris (cf. N° 483 p. 18), LES CHANTIERS MODERNES SA de Bordeaux (cf. N° 515 p. 29) et SELF-STE D'ELECTRICITE POUR LA LUMIERE & LA FORCE SA (Levallois-Perret).

FINANCE

(602/27) Affiliée à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. N° 600 p. 27), à la STE CENTRALE DE BANQUE SA et à la B.N.P.-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA, la compagnie de leasing LOCAFRANCE SA de Paris (cf. N° 599 p. 25) a noué une association paritaire avec le BANCO DE BILBAO SA de Bilbao (cf. N° 599 p. 27) pour constituer à Madrid une affaire à même vocation, LISBAN SA (capital de Ptas 10 millions), placée sous la présidence de M. Eugène Rançon et la direction de M. Alain Plusquellec.

LOCAFRANCE a simultanément installé une filiale à Düsseldorf, LOCALEASE MIETFINANZIERUNG GmbH (capital de DM 1 million), que dirige M. Jean Bas-Raberin, président de la filiale de Lausanne LEASING EQUIPMENT SA (cf. N° 559 p. 26) et administrateur de l'affiliée de Milan LOCAFIT-LOCAZIONE MACCHINARI INDUSTRIALI SpA (cf. N° 556 p. 27).

(602/27) Le groupe d'assurances de Berlin et Munich ALLIANZ VERSICHERUNGS AG (cf. N° 601 p. 29) a pris un intérêt minoritaire à Paris dans la société immobilière pour le commerce et l'industrie INTERBAIL SA (capital autorisé de F. 150 millions).

Celle-ci a déjà pour actionnaires, aux côtés du CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA (cf. N° 601 p. 25), trois compagnies suisses, INTERSHOP HOLDING AG de Zurich (cf. N° 546 p. 24), UNION DE BANQUES SUISSES-U.B.S. SA de Zurich (cf. N° 596 p. 25) et WINTERTHUR LEBENSVERSICHERUNGS-GES. de Winterthur (cf. N° 386 p. 18), ainsi que deux compagnies allemandes, DEUTSCHE EINKAUFSZENTRUM GmbH de Francfort (cf. N° 546 p. 24) et NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE de Hanovre (cf. N° 587 p. 34).

(602/27) Animé par MM. Pierre Schwed, Jacques Sides et Robert Vaucher, l'établissement financier FINACOR SA de Paris (cf. N° 552 p. 30) a installé une filiale aux Pays-Bas, FINACOR AMSTERDAM N.V. (capital de Fl. 0,5 million), dirigée par M. Bernard P. Haanappel.

La fondatrice (capital de F. 5 millions), spécialisée dans les opérations financières internationales (notamment en euro-devises), contrôle à Paris la société de gestion financière GESTION & PARTICIPATIONS FINACOR SA (elle-même étroitement liée à l'établissement financier STE FINANCIERE DU CAMBODGE SA - capital de F. 2 millions) et à sa filiale GESTION & INVESTISSEMENTS FRANCO-KMERS Sarl (capital de F. 4,5 millions). Elle a de nombreux intérêts à l'étranger (cf. N° 539 p. 32), notamment à Rome FINACOR ITALIANA SpA, Munich INTERACOR GmbH, Londres EXCHANGE LINK Ltd, Genève MONECOR STE FINANCIERE SA, New York MONECOR Inc, etc .

(602/28) Déjà liées depuis 1967 au sein notamment de la STE FINANCIERE EUROPEENNE SA de Luxembourg (cf. N° 597 p. 22), la DRES-DNER BANK AG de Francfort (cf. N° 599 p. 26), la BANQUE DE BRUXELLES SA (cf. N° 599 p. 27) et l'ALGEMENE BANK NEDERLAND-A.B.N. N.V. d'Amsterdam (cf. N° 598 p. 27) ont conclu un accord de coopération réciproque - ouvert à d'autres groupes bancaires - auquel s'est aussitôt jointe la BAYERISCHE HYPOTHEKEN- & WECHSELBANK AG de Munich (cf. N° 601 p. 27).

Ces quatre banques ont créé une "société libre sans forme juridique" installée à Bruxelles et chargée, sous une raison sociale commune, de leurs opérations collectives sur le marché international des capitaux notamment, sous l'autorité d'un conseil de direction composé de huit membres (deux par fondatrice).

(602/28) L'ALGEMENE BANK NEDERLAND N.V. d'Amsterdam (cf. supra) s'apprête à réduire de moitié, à 3,5 %, sa participation dans la BANQUE DE BRUXELLES SA au profit notamment de la BARCLAYS BANK Ltd de Londres (cf. N° 598 p. 27), dont la participation s'établira ainsi à 3,1 %.

(602/28) La BANK OF AMERICA NATIONAL TRUST & SAVING ASSOCIATION de San Francisco/Cal. (cf. N° 598 p. 27) prépare l'ouverture d'une seconde succursale à Lyon. Elle dispose déjà en France de succursales à Paris, Marseille et Fort-de-France/Martinique (cf. N° 591 p. 36).

De son côté la CHASE MANHATTAN BANK N.A. de New York (cf. N° 598 p. 27) s'apprête à ouvrir à Lyon sa seconde succursale en France, après celle de Paris.

(602/28) Animée à Francfort par M. Roland Schafer et contrôlée par le holding ETS SALENE (Vaduz/Liechtenstein), l'entreprise de conseil et gestion financières CAPITAL CONSULTANTS SERVICES GmbH a ouvert à Milan une succursale dirigée par MM. Allen J. Simon et Umberto Cisotti.

(602/28) La coopération nouée récemment en Italie (cf. N° 600 p. 26) entre les banques de droit public ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO (Turin), MONTE DEI PASCHI DI SIENA (Sienne) et BANCO DI SICILIA (Palerme) trouvera son prolongement sur le plan international au sein d'un holding commun à Luxembourg, A.I.C.I. - ANCIENT ITALIAN CREDIT INSTITUTES SA (capital de \$ 12 millions), que présidera le Professeur Ciro de Martino.

Les trois fondatrices (ensemble Li. 6500 milliards de dépôts; quelque 1116 agences ou succursales en Italie et 12 à l'étranger) ont par ailleurs négocié l'acceptation de la carte de crédit "Amexco" de l'AMERICAN EXPRESS C° de New York (cf. N° 588 p. 41) et pris le contrôle à Rome de la compagnie d'investissement et de portefeuille EURAMERICA FINANZIARIA INTERNAZIONALE SpA (cf. N° 599 p. 27). Dans cette dernière, la société FINNAT-FINANZIARIA FRATELLI G. & A. NATTINO SpA (Rome) s'est récemment substituée comme actionnaire (32,5 %) au groupe MORGAN TRUST C° (New York) et aux sociétés associées de New York (MORGAN STANLEY) et Londres (MORGAN GRENFELL).

(602/29) La BANKHAUS SAL. OPPENHEIM JR. & CIE de Cologne (cf. N° 598 p. 14) a cédé - de concert avec la HAMBROS BANK Ltd de Londres - l'essentiel de sa participation minoritaire à Londres dans la société de promotion d'obligations internationales EURODEAL LTD (cf. N° 531 p. 36) à la WESTERN AMERICAN BANK (EUROPE) LTD de Londres (cf. N° 594 p. 25) qui, en ayant ainsi le contrôle quasi-absolu, l'a transformée en WESTERN AMERICAN EURODEAL Ltd.

WESTERN AMERICAN BANK (EUROPE) est née fin 1967 (cf. N° 497 p. 29) d'une association conclue entre HAMBROS BANK (cf. N° 597 p. 27) et trois banques américaines, NATIONAL BANK OF DETROIT (Detroit/Mich.), SECURITY PACIFIC NATIONAL BANK (Los Angeles) et WELLS FARGO BANK (San Francisco).

(602/29) Une concentration a été négociée en Italie entre la BANCA CAVESE & DI MAIORI SpA de Salerne (capital de Li. 290 millions; plus de Li. 8 milliards de dépôts), qu'animent MM. Gaetano Russo et Francesco Coppola, et la banque de droit public de Sienne MONTE DEI PASCHI DI SIENA (cf. supra) au profit de la seconde.

Celle-ci, que dirige M. Danilo Verzili s'apprête par ailleurs à étendre ses intérêts en Toscane en reprenant l'établissement BANCA DI SAN GIOVANNI VALDARNO (S. Giovanni Valdarno/Arezzo).

(602/29) Un rapprochement assorti de l'établissement de liens financiers a été négocié entre les banques d'affaires de Francfort BANKHAUS MÄRKLIN & C° KG (cf. N° 499 p. 19) et KOCH, LAUTEREN & C° KG au profit de la BfG-BANK FÜR GEMEINWIRTSCHAFT AG (cf. N° 600 p. 27).

Celle-ci, qui contrôle MÄRKLIN, devient commanditaire de KOCH, LAUTEREN dont le principal associé, M. Walter G. Holste, prend une part de commandite dans MÄRKLIN.

(602/29) Le groupe de Milan et Rome FISCAMBI-FINANZIAMENTI SCAMBI COMMERCIALI & ANTICIPAZIONI SpA (cf. N° 518 p. 27) a créé, avec sa filiale de financement immobilier FINANZIARIA IMMOBILIARE FISCAMBI SpA (cf. N° 350 p. 27), la société de leasing d'équipements industriels FISCAMBI LEASING SpA (Milan) au capital de Li. 200 millions.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(602/29) Le groupe allemand de biscuiterie, produits d'apéritifs salés, etc ... H. BAHLSENS KEKSFABRIK KG de Hanovre (cf. N° 567 p. 34) a pris le contrôle de l'entreprise de pâtisserie industrielle CARL BECKER KG (Schneeheide b. Walsrode/Lüneburger Heide), qui occupe quelque 80 personnes.

(602/30) Le groupe de New York C. P. C. -INTERNATIONAL INC. (anc. CORN PRODUCTS C°) a renforcé ses intérêts en République Fédérale (cf. N° 595 p. 31) au profit de sa filiale de portefeuille de Hambourg MAIZENA GmbH (anc. DEUTSCHE MAIZENA WERKE GmbH - cf. N° 580 p. 36), devenue majoritaire dans la firme de Berlin KÖHLMANN-WERKE AG.

MAIZENA - qui a récemment constitué deux affaires auxquelles elle a fait apport de l'ensemble de ses actifs industriels, MAIZENA INDUSTRIE-PRODUKTE GmbH et MAIZENA MARKENARTIKEL GmbH (Heilbronn/Neckar) - a par ailleurs réorganisé ses structures en absorbant sa filiale de produits diététiques de Cuxhaven PUMPS-WERKE & NAHRUNGSMITTELFABRIKATION GmbH (cf. N° 524 p. 31) pour la remplacer par la nouvelle PUMPS GmbH (Hambourg).

(602/30) Le groupe UNILEVER N.V. (cf. supra p. 19) a procédé à une rationalisation de ses intérêts en France - à travers sa filiale ASTRA CALVE SA de Paris (cf. N° 511 p. 30) - en fusionnant les compagnies laitières LA ROCHE AUX FEES SA (Nantes) et STE D'EXPLOITATION DE LA LAITERIE CAZAJUS Sarl (Boeil-Bezing/B. P.) - dont il s'est assuré le contrôle courant 1968 - au profit de la première.

Dans ce secteur, le groupe dispose également dans le pays du contrôle à 84,8 % de l'entreprise de lait frais, fromages affinés et pâtes alimentaires ETS ROUSSET SA (Venissieux/Rhône).

(602/30) Née de la récente scission de la compagnie belge ANC. SUCRERIE OLIVIER SA (Quiévrain/Mons), propriété de l'homme d'affaires français Georges Dujardin, l'entreprise d'exploitation agricole et forestière STE BRUNEAULT SA (cf. N° 552 p. 33) a été à son tour dissoute et ses actifs apportés à deux nouvelles affaires, LE BRETON SA (capital de FB 2,9 millions) et LE SAULÇOIR SA (FB 4,8 millions), que préside Mme Georges Dujardin de Witte.

Celle-ci préside également les compagnies SUCRERIE OLIVIER SA et STE OLIVIER SA (holding), créées lors de la scission de l'anc. SUCRERIE OLIVIER.

(602/30) Les négociations engagées en France (cf. N° 569 p. 34) entre la STE EUROPEENNE DE BRASSERIE SA de Champigneulle/M. & M. (cf. N° 591 p. 42), membre du groupe B. S. N. -BOUSSOIS-SOUCHON-NEUVESEL SA, et la CIE FERMIERE DE L'ETABLISSEMENT THERMAL DE VICHY SA de Paris (groupe SOURCE PERRIER SA) ont abouti à la création d'une filiale paritaire de distribution, VICHY DISTRIBUTION SA (Paris) au capital de F. 0,5 million, que préside M. Michel Calmettes.

Les deux partenaires sont par ailleurs convenus de se donner une filiale commune immobilière chargée de gérer l'ensemble de leurs entrepôts.

(602/31) Le groupe de New York W.R. GRACE & C° (cf. n° 593 p.33) a rationalisé ses intérêts en Belgique au profit de sa filiale de Jambes CONFITURERIES & CONSERVERIES EUROPEENNES-C.C.E. SA (anc. ETS EDOUARD MATERNE - cf. n° 550 p.42) : celle-ci a porté son capital à FB. 102,5 millions pour avoir absorbé ses filiales COMPTOIR DE VENTE EDOUARD MATERNE SA (Jambes), SA DES PRODUITS ALIMENTAIRES REUNIS-SAPAR CONFILUX SA et COMPTOIR DE VENTE CONFILUX SA de Lustin.

Dans le pays, le groupe américain détient également le contrôle indirect des compagnies BEKAERT MATTRESS TICKING-B.M.T. N.V. de Vichte (toiles à matelas et tissus d'ameublement) à travers GRACE OVERSEAS DEVELOPMENT CORP. (New York), LEAF BELGIUM N.V. de Bornheim/Anvers (confiserie et gomme à mâcher) à travers LEAF BRANDS INC. (Chicago), et CHOCOLATERIE MODELE SA (Anvers) à travers VAN HOUTEN & ZOON (Weesp/Pays-Bas).

(602/31) Une concentration a été négociée à Stuttgart entre les brasseries familiales BRAUEREI DINKELACKER GmbH (cf. n° 556 p.39) et son affiliée BRAUEREI WULLE AG, qui réalisent ensemble un chiffre d'affaires supérieur à DM. 110 millions représentant une production de plus de 1,2 million d'hl/an (dont 900.000 pour la première).

Une fois cette fusion réalisée, il ne restera à Stuttgart que deux autres importantes brasseries indépendantes : d'une part BRAUEREI ROB. LEICHT AG (650.000 hl/an) et de l'autre STUTTGARTER HOFBRAU AG (600.000 hl), propriété de la famille May (cf. n° 508 p.29) à travers son holding BRASSERIE HOLDING AG de Zug (cf. n° 516 p.28).

(602/31) Des négociations sont en cours entre la compagnie italienne de biscuiterie (Bis Toast, Champagnini, etc...) et confiserie ("Toujours") ERMENEGILDO MAGGIORA (Collegno/Torino) et le groupe FASCO Sas (Milan), qu'anime M. Michele Sindona (cf. n° 594 p.23) : le second a offert à la famille Maggiora la reprise de ses intérêts dans la première, qui serait ensuite fusionnée avec le groupe de confiserie et chocolaterie de Turin TALMONE SpA (cf. n° 580 p.37) où il a des intérêts prépondérants.

TALMONE (capital autorisé de Li. 7,5 milliards) a reçu en effet il y a quelques mois le contrôle d'une filiale de FASCO, la firme de chocolaterie, chewing-gum, etc... TYNDARIS SpA (Patti/Messine), dont les fabrications sont commercialisées par la firme MERX SpA (Milan), également liée au groupe "Sindona".

(602/31) Né de la fusion en 1970 des groupes A.M.K. CORP. (New York) et UNITED FRUIT C° de Boston/Mass. (cf. n° 553 p.26), le conglomérat UNITED BRANDS C° va rationaliser ses intérêts à Paris en fusionnant ses affiliées UNITED FRUIT SA (actifs de F. 2,37 millions) et LA COMPAGNIE DES BANANES SA (cf. n° 407 p.25) au profit de la seconde, présidée par M. René Gacon.

METALLURGIE

(602/32) Les négociations entreprises fin 1970 (cf. n° 585 p. 39) par le groupe de Londres CHUBB & SON LTD en vue de devenir majoritaire - après offre publique d'achat - dans le groupe néerlandais de quincaillerie métallurgique et équipements de lutte contre l'incendie LIPS & GISPEN N.V. (Dordrecht) ayant abouti, celui-ci est maintenant sous le contrôle quasi-absolu de celui-là.

LIPS & GISPEN, qui a réalisé avec 2.000 employés un chiffre d'affaires de Fl. 75 millions environ en 1970, produit également des distributeurs automatiques d'essence (Tankomat) et de billets de banque (Bankomat). Il partage 50/50 avec le groupe S.H.V. -STEENKOLEN HANDELSVEREENIGING N.V. (Utrecht) le contrôle de l'entreprise SECO N.V. de Culemborg (cf. n° 548 p.19), spécialiste de coffrages et aménagements (climatisation, plafonds, planches métalliques, cloisons, etc...) de salles d'ordinateurs, et il possède un important réseau de filiales commerciales à l'étranger (cf. n° 417 p.29), notamment en Italie (Cernusco sul Navigo), Belgique (Bruxelles et Bressoux/Liège) et France (Paris).

(602/32) L'entreprise française de robinetterie industrielle générale, robinetterie en acier inoxydable, indicateurs de niveau, soupapes de sûreté, etc... ANC. ETS BOUTTEVIN & DUBOST SA (Bagnole/Seine-St-Denis) s'est donnée une filiale commerciale à Ixelles-Bruxelles, ETS BOUTTEVIN & DUBOST BENELUX SA (capital de FB. 0,5 million), que préside M. Jean Danre.

(602/32) Le groupe allemand d'affinage et fonderie de métaux non ferreux (zinc et plomb notamment), alliages, produits chimiques et plastiques GRILLO-WERKE AG de Duisburg-Hamborn (cf. n° 600 p.35) a simplifié ses structures en absorbant sa filiale de Duisburg FLUDOR GmbH, VORMALS CLASSEN & C° (cf. n° 542 p.38), après en avoir acquis le contrôle absolu.

(602/32) Des intérêts italiens portés par M. Pietro G. Benetton (Trévis) ont été à l'origine à Mendrisio/Ticino de la firme de négoce de produits et semi-produits métallurgiques SERPROFIL SA (capital de FS. 50.000), dirigée par MM. Ugo Balzari (Milan) et A. Pittayalli (Mendrisio).

(602/32) Filiale à 50 % du groupe FORGES DE CHATILLON-COMMENTRY-BIACHE SA (cf. n° 600 p.31), la compagnie de portefeuille STE INDUSTRIELLE DE SOUVIGNY SA (Paris) s'est assurée le contrôle à 71,47 % de l'entreprise métallurgique STE DES FORGES D'HAIRONVILLE SA d'Haironville/Meuse (cf. n° 567 p.37), dont le solde du capital est détenu par la COBEPAC-CIE BELGE DE PARTICIPATIONS PARIBAS SA, filiale à Bruxelles du groupe de Paris CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 599 p.34).

(602/33) Une réorganisation de l'industrie sidérurgique en France entraînera l'absorption de la compagnie SIDELOR-MOSELLANE SA de Paris (cf. n° 597 p.20) par sa filiale - paritaire avec le groupe DE WENDEL & CIE SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 596 p.32) - WENDEL SIDELOR SA de Hayange/Moselle (cf. n° 590 p.43). Les actionnaires de la société absorbée - à savoir SAPE-STE DE PARTICIPATIONS & D'ETUDES SA (groupe CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA - cf. n° 590 p.37) pour 37 %, MARINE FIRMINY SA (cf. n° 599 p.24) pour 28 %, UNION CENTRALE DE PARTICIPATIONS METALLURGIQUES & INDUSTRIELLES-U.C.P.M.I. SA (cf. n° 512 p.31) pour 15 % et SCHNEIDER SA pour 10 % - deviendront en conséquence actionnaires directs de WENDEL-SIDELOR, dont le capital se répartira dans un premier temps entre DE WENDEL (50 %), SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON et MARINE FIRMINY (32 % ensemble), U.C.P.M.I. (7,50 %) et SCHNEIDER (5 %).

Ultérieurement, DE WENDEL rétrocèdera à SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON, MARINE FIRMINY une fraction de sa participation de telle sorte qu'ils y soient intéressés chacun pour 41 %. En contrepartie, ceux-ci lui cèderont une participation de 25 % (sur les 60 % qu'ils possèdent ensemble) dans l'entreprise sidérurgique allemande AG DER DILLINGER HÜTTENWERKE de Dillingen (cf. n° 480 p.30).

WENDEL-SIDELOR intéressera alors cette dernière pour 25 % dans sa filiale (65,5 %) STE LORRAINE DE LAMINAGE CONTINU-SOLLAC SA de Paris - en y reprenant notamment les participations des compagnies FORGES DE GUEUGNON SA (Gueugnon/S. & L.) et ETS J.J. CARNAUD & FORGES DE BASSE-INDRE SA (Paris) - qui vient de constituer à Paris (cf. n° 590 p.43) la STE LORRAINE & MERIDIONALE DE LAMINAGE CONTINU-SOLMER SA pour l'exploitation d'une chaîne de laminage continu dans le complexe sidérurgique en cours de construction à Fos/Bouches-du-Rhône.

PAPIER

(602/33) La compagnie UNION A/B d'Oslo a accordé la licence de fabrication et de vente (à l'intérieur du Marché Commun) de ses papiers spéciaux pour l'emballage de beurre et autres corps gras alimentaires au groupe LA ROCHETTE-CENPA SA de Paris (cf. n° 590 p.44).

UNION a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de Kr. 250 millions représentant une production de 190.000 t. de pâtes à papier et 220.000 t. de papier. De son côté, LA ROCHETTE a réalisé un chiffre d'affaires de F. 397 millions pour une production de 294.400 tonnes de produits à base de cellulose.

PHARMACIE

(602/34) Animée par M. E.O.K. Albert et membre aux Etats-Unis du groupe allemand QUANDT de Bad Homburg (cf. n° 600 p.18) à travers sa filiale canadienne de portefeuille INTERAFA HOLDING LTD de Winnipeg/Manitoba (cf. n° 571 p.26), la compagnie E. FOUGERA & C° INC. (Hicksville/N.J.) a pris le contrôle de la filiale pharmaceutique SAVAGE LABORATORIES INC. (Houston/Texas) du groupe CUTTER LABORATORIES INC. de Berkeley/Cal. (cf. n° 145 p.22).

PETROLE

(602/34) Membre du groupe C. F. P. -CIE FRANCAISE DES PETROLES SA (cf. n° 598 p.33) - à travers la C. F. P. -CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE SA - la compagnie TOTALGAZ-CIE FRANCAISE DES GAZ LIQUEFIES SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 572 p.35) s'est donnée une filiale commerciale à son siège, STE AUXILIAIRE DE DISTRIBUTION GAZIERE-SADIGAZ Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Jacques Le Corre. Elle y a pour associée (5 %) sa filiale STE AUXILIAIRE DE DISTRIBUTION & DE GESTION Sarl (Paris).

PLASTIQUES

(602/34) Affiliée en Belgique du groupe de New York COLLINS & AIKMAN CORP. (cf. n° 595 p.39), l'entreprise de tissus plastiques pour automobiles, ameublement, etc... JANSSENS' MEUBELSTOF & LAKENWEVERIJEN N.V. (St-Niklaas-Waas) a pris pied en Autriche avec l'installation à St-Johann/Tyrol d'une filiale de vente, N.V. JANSSENS M. & L. & C. & A. KUNSTSTOFF-GESELLSCHAFT mbH (capital de Sh. 450.000), dirigée par MM. Isidor Huber, J.M. van Mechelen et G. Vanhee.

(602/34) Des intérêts français portés par MM. Maurice Legal (Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine) et Henri Patin (Neuilly/Hts-de-Seine) ont été à l'origine en République Fédérale de l'entreprise de négoce d'articles plastiques SOPLAK-PLASTIK & SYNTHETISCHE ERZEUGNISSE VERTRIEBS GmbH (capital de DM. 20.000) de Langen/Hessen.

M. Legal et sa famille détiennent le contrôle en France de la firme COPLAC SA (Bobigny/Hts-de-Seine) qui, avec 700 personnes dans ses usines au siège et à La Pannière/Vosges (tissus enduits de PVC et de polyuréthane, pièces en plastique pour automobiles, etc...), réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 40 millions.

PUBLICITE

(602/35) Une association paritaire conclue à Milan entre la STA PUBBLICITA EDITORIALE SpA-S.P.E. de Bologne (capital de Li. 0,8 milliard) et la filiale à 40 % à Milan EDIZIONI ETAS KOMPASS PER L'INFORMAZIONE ECONOMICA SpA (cf. n° 551 p.24) du groupe de Londres I.P.C. -INTERNATIONAL PUBLISHING CORP. LTD (cf. n° 599 p.24), a donné naissance à l'agence de publicité - presse S.I.P.E. -STA ITALIANA PUBBLICITA EDITORIALE SpA (capital autorisé de Li. 100 millions).

Animée par MM. Oscar Maestro, Carlo Caracciolo et G.F. Alessandrini, celle-ci est déjà assurée d'un budget de près de Li. 20 milliards, montant d'un contrat exclusif avec les quotidiens "Il Giorno" (groupe E.N.I. -ENTE NAZIONALE IDRO-CARBURI SpA) et "Paese Sera".

(602/35) Un accord de coopération réciproque a été conclu entre l'agence de Bologne et Milan STUDIO VIT Snc, qu'animent MM. Antonio Teneggi, V. Maltoni et R. Altieri, et le groupe belge PLUS SA (cf. n° 600 p.35) - lequel, présidé par M. Robert Soyeur, est affilié à la compagnie britannique HAMILL TOMS LTD (Cheltenham/Gloucs.).

TEXTILES

(602/35) Spécialiste aux Pays-Bas de courroies et bandes transporteuses tissées en lin, coton, fibres synthétiques, etc..., la compagnie AM-MERAAL 'S WEVERIJEN N.V. de Wormerveer (cf. n° 542 p.40) a pris pied en République Fédérale avec l'installation d'une filiale commerciale à Krefeld-Gartensdadt, DEUTSCHE AMMERAAL GmbH (capital de DM. 300.000), dirigée par son propre président, M. Maarten van't Veer, et gérée par M. Eberhard Lehmann.

La fondatrice est présente depuis fin 1969 en France avec une filiale de vente sous son nom à Roubaix.

(602/35) La concentration négociée fin 1970 en France (cf. n° 590 p.49) entre les entreprises cotonnières DUBAR DELESPAUL SA de Wattrelos/Nord (actifs nets de F. 4 millions) et TISSAGES DU PONT DE WARNETON Sarl de Warneton/Nord (cf. n° 559 p.44) est devenue effective au profit de la seconde, que gère M. Léon Vandeveld. Transformée en DUBAR WARNETON Sarl, celle-ci a porté son capital à F. 2,85 millions.

(602/36) La STE DES FILATURES DE LAINES PEIGNEES DE LA REGION DE FOURMIES (S.F.R.F.) SA de Paris (cf. n° 591 p.50) prépare l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de F. 15 millions dont les souscripteurs seront les groupes de Paris D.M.C.-DOLLFUS, MIEG & C° SA (cf. n° 597 p.34), STE GENERALE SA - à travers sa filiale VALORIND SA (cf. n° 601 p.32) - RHONE POULENC SA (cf. n° 600 p.37) et LA PAIX SA (cf. n° 590 p.16). Après conversion de ces obligations en 1972, D.M.C. et VALORIND y détiendront des participations respectives de 13,2 % et 10,5 %, tandis que RHONE POULENC et LA PAIX y consolideront leurs intérêts à 14,5 % et 9,6 % respectivement.

S.F.R.F. a récemment pris une participation de 30 % dans le groupe de confection et distribution de vêtements ARMAND THIERRY & SIGRAND Sarl (Paris). Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 95 millions.

(602/36) L'entreprise de confection MONDY CREATIONS SA de Paris a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige M. Bernard Adwokat, son propre président.

TOURISME

(602/36) Filiale commune (60/40) à Londres des groupes TRUST HOUSES FORTE LTD (cf. n° 594 p.34) et B.E.A.-BRITISH EUROPEAN AIRWAYS LTD (cf. n° 575 p.35), la compagnie AIRPORT CATERING SERVICES LTD (cf. n° 560 p.45) a renforcé ses intérêts en France en installant une filiale à Paris, AIRPORT CATERING SERVICES (FRANCE) Sarl (capital de F. 50.000). Avec pour gérant M. Yves Gendrin, celle-ci assurera la gestion et l'exploitation d'hôtels, restaurants, bars, cantines, etc... ainsi que leur approvisionnement alimentaire.

La fondatrice a le contrôle direct à Paris de la société LES GRANDS HOTELS ASSOCIES SA (capital de F. 300.000), qui, présidée par M. Charles Forte, coiffe notamment les sociétés HOTEL PLAZZA-ATHENEE SA (capital de F. 3 millions), HOTEL GEORGE V SA (F. 25 millions) et HOTEL DE LA TREMOILLE SA (F. 1 million).

(602/36) La cession par la CIE FINANCIERE HOLDING SA de Paris (groupe EDMOND DE ROTHSCHILD) de son intérêt de 36 % dans la compagnie TRIGANO VACANCES SA de Paris (cf. n° 597 p.19) a permis aux groupes "Trigano" et "Blitz" d'y consolider leurs participations et à la SOCAPAR-STE DE PARTICIPATION CARREFOUR SA de Paris (groupe CARREFOUR SUPERMARCHE SA - cf. n° 564 p.21) d'en devenir actionnaire minoritaire.

Spécialisée dans les matériels de camping et caravaning - elle dispose d'un intérêt de 6% dans la S.E.E.M.-STE EUROPEENNE DE MATERIELS MOBILES SA (filiale de la SNIAS-STE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE SA - cf. n° 573 p.38) dont elle assure la distribution des caravanes "Caravelair" - ainsi qu'articles de sport et maisons individuelles préfabriquées "Mobil Home", TRIGANO-VACANCES a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de F. 200 millions en 1970.

TRANSPORTS

(602/37) La filiale à Siegen PRACHT AIR SERVICE GmbH (cf. n° 592 p.50) du groupe allemand de transports SPEDITION PRACHT KG (Dillenburg et Haiger) s'est associée à Hong Kong aux compagnies DODWELL & C° LTD et HONGKONG & KNOWLOON WHARF & GODOWN C° LTD au sein d'une nouvelle affaire de fret aérien international, FREIGHT EXPRESS INTERNATIONAL LTD (capital de \$ H.C. 3 millions).

PRACHT AIR SERVICE s'est associée dernièrement au Royaume-Uni aux sociétés DODWELL & C° et COMPREHENSIVE SHIPPING LTD (Londres) pour former l'entreprise de transports aériens TRANSCONTINENTAL AIR LTD.

(602/37) Le groupe WILSON, WALTON INTERNATIONAL LTD de Croydon/Surrey s'est associé à la firme de Gênes TECSALDO SARDA SpA pour créer la société d'armement pour avitaillement et services dans les forages off-shore TECSALDO SARDA DI NAVIGAZIONE SpA. Celle-ci a aussitôt acquis un navire de 254 tonneaux de la compagnie OFFSHORE MARINE SERVICE LTD et l'a loué pour deux ans au groupe S.I.R. -STA ITALIANA RESINE SpA.

Animé par M. Anthony John Wilson, le partenaire britannique est spécialisé dans la protection anticorrosive et cathodique dans le domaine de la construction navale. Il a sous son nom de nombreuses affiliées à l'étranger, notamment à Gênes (créée en 1966 et renforcée en 1969 d'une filiale, PROTEZIONE CATODICA SpA), Hambourg (depuis 1967), Rotterdam, Madrid, Oslo, Osaka, Hoboken/N.J., etc...

(602/37) La compagnie BIEHL & C° (New Orleans et Houston) sera l'agent sur la côte atlantique et méridionale des Etats-Unis - avec pour correspondant à Rotterdam la compagnie HOLLAND AMERIKA LIJN VRACHTBEDRIJF N.V. - de la ligne maritime COMBI LINE que mettront prochainement en service entre l'Europe et le Golfe du Mexique (cf. n° 590 p.51) les compagnies allemande HAPAG-LLOYD AG (Hambourg) et néerlandaise N.V. AMERIKAANSCHЕ STOOMVAART-MIJ. (cf. n° 600 p.31).

(602/37) Le groupe de transports routiers d'Amsterdam N.V. RIVA (cf. n° 552 p.32) s'est donné une filiale de location de véhicules industriels ou privés, EURO LEASE AMSTERDAM N.V. (capital de Fl. 250.000), que dirige M. A.W.M. Verhoeven.

RIVA était déjà intéressé dans ce secteur au travers de la firme de leasing d'équipements et matériels de transports d'Amsterdam AUTO LEASE PLAN N.V. (cf. n° 447 p.31), créée en 1968 en compte à demi avec la compagnie LEASE PLAN NEDERLAND N.V. (Amsterdam).

(602/38) Des intérêts allemands portés par M. Wolfgang Rösslein ont été à l'origine à Innsbruck/Autriche de l'entreprise de transports internationaux par camions ASCHER GÜTERFERNVERKEHR GmbH (capital de Sh. 100.000).

(602/38) La CIE HAVRAISE & NANTAISE PENINSULAIRE SA (groupe WORMS & CIE - cf. n° 587 p.41) et la STE NAVALE DE L'OUEST SA (groupe ROTHSCHILD SA à travers la SAGA-STE DE GERANCE & D'ARMEMENT SA - cf. n° 589 p.54) ont engagé des négociations en vue d'harmoniser l'exploitation de leurs lignes vers Madagascar, l'Océan Indien et la Mer Rouge pour la première, et vers la côte occidentale d'Afrique pour la seconde. Les deux partenaires exploitent déjà en commun une douzaine de navires de servitude pour plates-formes de forage.

Le groupe WORMS prépare par ailleurs un resserrement de ses liens avec le groupe PALUEL-MARMONT (cf. n° 554 p.29) au sein de leur affiliée commune LEBON & CIE SA, dont le capital sera prochainement augmenté pour rémunérer des apports d'actions de la banque WORMS & CIE et de la compagnie immobilière IMMINVEST SA de Paris (filiale de PALUEL MARMONT).

(602/38) Animé par MM. Christian J.A. Appels et Wilhelmus H.A. Appels, le groupe néerlandais d'expédition et transports internationaux N.V. APPELS WAALWIJK (cf. n° 552 p.41) a réorganisé ses structures en créant à Waalwijk la société de portefeuille APPELS INTERNATIONAL N.V. (capital de Fl. 6,5 millions), dont il partage le contrôle à parité avec la filiale financière BELEGGINGSMIJ. DELTA N.V. (Waalwijk).

La nouvelle compagnie a reçu de ses fondatrices le contrôle direct de quatre autres nouvelles sociétés qui se sont partagées l'essentiel des actifs du groupe : APPELS TRANSPORT & EXPEDITIE N.V. (capital de Fl. 2,5 millions), APPELS ONROEREND GOED N.V. (Fl. 2 millions), APPELS IN- & UITKLARING N.V. (Fl. 1,3 million), et APPELS HAVEN & VEEM N.V. (Fl. 0,5 million).

(602/38) La compagnie de transports et déménagements BEDEL & CIE SA (Paris) a repris à son homologue ASSOCIATION POUR LE TRANSPORT & L'AFFRETEMENT-ETS WALON SA de Paris (cf. n° 587 p.41) son Département "Déménagements" et l'a regroupé avec le sien au sein d'une filiale absolue, DEMENAGEMENTS WALON SA (capital de F. 100.000), que préside M. Thierry Delafon.

(602/38) Une association conclue entre les entreprises néerlandaises GRAANHANDEL NIEUWENDIJK N.V. (Almkerk-Nieuwendijk) et BREDASE KOLEN UNIE N.V. (Breda) a donné naissance à Tilburg à l'entreprise de consignation, transports, stockage et contrôle de marchandises et denrées THEGRA SHIPPING C° N.V. (capital de Fl. 100.000), que dirigent MM. G.F.J. Theeuwes et G.J. Heijne.

DIVERS

(602/39) La société de tannerie et négoce de cuirs HERMANN LOEWENSTEIN INC. de New York a pris pied en France en ouvrant à Graulhet/Tarn une succursale que dirige M. Pierre Gontier.

(602/39) Des intérêts britanniques portés par M. Robert Clive Conway (Colchester/Essex) ont été à l'origine à Düsseldorf de la firme de mannequins d'étalage BARWAY GmbH (capital de DM. 20.000).

(602/39) M. Jean Edeline, qui négocie (cf. n° 597 p.37) à Paris la prise d'une participation de 51 % dans l'entreprise publique de distribution cinématographique U. G. C. -UNION GENERALE CINEMATOGRAPHIQUE SA, a présidé à la création de la compagnie de portefeuille appelée à porter cette participation, UCIDEX SA (capital initial de F. 100.000), qu'il préside et où il est associé à deux groupements d'intérêts économiques dont il est l'animateur, UCIDEX-PERIPHERIE-ILE DE FRANCE et UCIDEX-MEDITERRANEE.

Le solde du capital d'U. G. C. sera ultérieurement apporté à une autre affaire du nom d'UFIDEX SA, en voie de formation par des groupements privés d'exploitation de salles avec un capital de F. 2,7 millions.

(602/39) L'entreprise allemande d'aménagement de magasins UNITAL GmbH (Trêves) prépare l'érection en France (Mohon-Charleville-Mézières/Ardenes) d'une usine dont elle assurera la gestion en liaison avec la firme française ETS MIGNIERES SA (Charleville-Mézières).

(602/39) La firme belge de tables de salon et petits meubles FORMA-DUC Sprl de Menin (capital de FB. 250.000) a pris pied en France en ouvrant à Wattrelos/Nord une succursale que dirige M. Michel Duccateeuw.

(602/39) L'entreprise britannique de produits horticoles, semences, etc... T.A. MILLER LTD (Woking/Surrey) s'est donnée une filiale commerciale en Belgique (St-Amandsberg/Gand), PLANTS INTERNATIONAL N.V. (capital de FB. 250.000), que préside M. Donald Miller.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

| | | | |
|--|-------|---------------------------------------|-------|
| AGA | P. 21 | Capital Consultants Services | P. 28 |
| Agre-Kompressoren & Druckluftgeräte | 23 | Carbochimique (La) | 19 |
| Airflam | 24 | Carrefour Supermarché | 36 |
| Airport Catering Services | 36 | Chase Manhattan Bank | 28 |
| Alfa Gomma | 17 | Chubb & Son | 32 |
| Algemene Bank Nederland | 28 | Colorent Fernsehvermietungs | 21 |
| Allianz Versicherungs | 27 | Compteurs (Cie des) | 20 |
| Amerikaansche Stoomvaart | 37 | Confitureries & Conserveries | |
| Ammeraal's Weverijen | 35 | Européennes | 31 |
| Ammoniaque Synthétique & Dérivés | 19 | C. P. C. | 30 |
| Ancient Italian Credit Institutes | 28 | Delta Lloyd Verzekeringsgroep | 17 |
| Appels | 38 | Digico | 25 |
| Aristo Werke | 24 | Dodwell & C° Ltd | 37 |
| Ascher Güterfernverkehr | 38 | Dollfus Mieg | 36 |
| Astra Calvé | 30 | Dresdner Bank | 28 |
| Austin C° (The) | 15 | Dubar Warneton | 35 |
| Auxiliaire de Distribution Gazière | 34 | | |
| | | Elan Schaltelemente Kurt Maecker | 25 |
| Bahlsens Keksfabrik | 29 | Elektron | 23 |
| Bananes (Cie des) | 31 | Elster | 22 |
| Bancò de Bilbao | 27 | Ermenegildo Maggiora | 31 |
| Bank of America | 28 | Etudes & Entreprises de Travaux | |
| Bank für Gemeinwirtschaft | 29 | Sous-Marins | 16 |
| Bankhaus Sal. Oppenheim | 29 | Euro Lease Amsterdam | 37 |
| Banque de Bruxelles | 28 | Européenne de Brasserie | 30 |
| Barclays Bank | 28 | | |
| Barway | 39 | Fasco | 31 |
| Becker (Carl) | 29 | Filatures des Laines Peignées de | |
| Bedel | 38 | la Région de Fourmies | 36 |
| Belge d'Optique & d'Instruments | | Filotex | 21 |
| de Précision | 20 | Finacor | 27 |
| Biehl | 37 | Fiscambi | 29 |
| Blue Giant Equipment | 22 | Flexible Ducting | 17 |
| Boussois Souchon Neuvesel | 26-30 | Flexschlauch Produktions | 17 |
| Bouttevin & Dubost | 32 | F. M. C. Corp. | 18 |
| Brauerei Dinkelacker | 31 | FNAC | 20 |
| Brauerei Wulle | 31 | Forges de Chatillon-Commentry- | |
| Bredase Kolen Unie | 38 | Biache | 32 |
| British Leyland Motor Corp. | 15 | Forges d'Haironville | 32 |
| | | Forma Duc | 39 |
| Câbles de Lyon, Alsacienne | | Française d'Etudes pour l'Electricité | 22 |
| Geoffroy-Delore | 21 | Freight Express International | 37 |
| Calci & Cementi Di Segni | 16 | | |

| | | | |
|---------------------------------------|----------|---------------------------------------|-------------|
| Gamlen Chemical | P. 18 | Miller (T.A.) | P. 39 |
| G.B. Entreprises | 19 | Mondy Créations | 36 |
| Générale (Sté) | 36 | Monte dei Paschi di Siena | 29 |
| Générale de Belgique | 19-20 | Officine Meccaniche Carbofuel | 23 |
| Générale d'Electricité | 16-20-21 | Oldham International | 20 |
| Générale d'Entreprise | 16 | Olivier | 19 |
| Générale de Radiologie | 21 | Onroerend Goed Mij Quirijn | 17 |
| Graanhandel Neuwendijk | 38 | Onroerend Goed Mij de Zaan | 17 |
| Grace (W.R.) | 31 | Optorg | 19 |
| Grillo Werke | 32 | Orega Cifte | 25 |
| Grundig Werke | 25 | Osterreichische Novopan Holzindustrie | 16 |
| Gruner & Jahr | 24 | ÖSW-Osterreichische Stickstoffwerke | 16 |
| Hambros Bank | 29 | Ouest-Conditionnement | 26 |
| Hapag Lloyd | 37 | Paix (La) | 36 |
| Hattori | 23 | Perrier | 30 |
| Havraise & Nantaise Péninsulaire | 38 | Persola | 18 |
| Hongkong & Knowloon Wharf & Godown | 37 | Peugeot | 23 |
| Industrie A. Zanussi | 21 | Philips | 21 |
| Industrielle des Lasers | 20 | Pirelli | 18 |
| Interbail | 27 | Plants International | 39 |
| International Publishing | 35 | Plus | 35 |
| International Computer Systems | 25 | Pracht Air Service | 37 |
| Investissements Techniques Emballages | 26 | Product & Marketing Research | 19 |
| Italcementi | 16 | Promocrédit | 16 |
| Italiana Pubblicita Editoriale | 35 | Pubblicita Editoriale | 35 |
| I. T. T. | 22 | Quandt | 34 |
| Janssens Meubelstoff | 34 | Réservoirs Sous-Marins | 16 |
| Jucheim | 23 | Rheinmetal | 25 |
| Koch, Lauteren | 29 | Rhône Poulenc | 36 |
| Köhlmann-Werke | 30 | Rigips-Baustoffwerke Bad Aussee | 16 |
| Lips & Gipsen | 32 | Riva | 37 |
| L. K. B. | 24 | Roche aux Fées (La) | 30 |
| Locafrance | 27 | Rochette-Cenpa (La) | 33 |
| Loewenstein | 39 | Rothschild (Edmond de) | 36 |
| Lyonnaise des Eaux & de l'Eclairage | 22 | SAGA-Sté de Gérance & d'Armement | 38 |
| Magdeburger Feuerversicherung | 15 | Saint-Gobain-Pont-à-Mousson | 20-22-26-33 |
| Marine Firminy | 33 | Savage Laboratories Inc. | 34 |
| Maritime d'Expertise | 16 | Schneider | 16-26-33 |
| Microvideo | 25 | Schweizerische Rückversicherung | 15 |
| | | Serprofil | 32 |
| | | Sidelor Mosellane | 33 |
| | | Soceg | 26 |

| | | | |
|--|----------|----------------------------------|-------|
| Solvay | P. 18 | Unichema Holland | P. 19 |
| Soplak-Plastik & Synthetische Erzeugnisse | 34 | Unilever | 19-30 |
| Spiegel Verlag | 24 | Union A/S | 33 |
| Studio Vit | 35 | Union Financière d'Anvers | 19 |
| Sucrerie Olivier | 30 | Union Générale Cinématographique | 39 |
| Sybron Corp. | 18 | Unital | 39 |
| | | United Brands | 31 |
| Tecsaldo Sarda | 37 | US Steel Corp. | 17 |
| Telefox Elettronica | 21 | Ussifi | 17 |
| Thegra Shipping | 38 | Vichy | 30 |
| Thermocalor | 23 | | |
| Thomson Brandt | 21-22-25 | Walon | 38 |
| Thomson C.S.F. | 20 | Wendel Sidelor | 33 |
| Totalgaz | 34 | Western American Bank | 29 |
| Trigano Vacances | 36 | Wilson, Walton International | 37 |
| | | | |
| Ucidex | 39 | Zaegel-Held | 24 |
| Ultrakust Gerätebau | 25 | | |

17

.